

LE MARAE : DESCRIPTION MORPHOLOGIQUE

Bertrand GÉRARD

Archéologue O.R.S.T.O.M.

ABSTRACT

The marae is a stone structure, actually highly valorized as « a focusing object » of the pre-european ancient Tahitian society. In this text, the author analyse the marae as an archaeological structure and offer for consideration a methodological approach for a description and classification of such a structure.

NOTE PRÉLIMINAIRE. — Cet article est tiré d'un ouvrage plus important intitulé *L'Époque des marae aux Iles de la Société* (GÉRARD, 1978 : 45-83). La partie du texte original, consacrée aux rôle et à la fonction de cette structure a été supprimée, puisque ayant déjà fait l'objet d'une publication dans ces mêmes cahiers (GÉRARD, 1974) ; elle a été remplacée par une introduction très générale qui s'attache à dégager, en quelques lignes, l'importance accordée au *marae* par les habitants actuels. Une notice sur l'étude de ces structures, sur le terrain, a également été ajoutée et la bibliographie a été simplifiée, afin de ne retenir que les principaux ouvrages ayant trait à la partie développée dans cet article, ainsi que les textes originaux anciens les plus importants.

Aux Iles de la Société, les *marae* sont des constructions anciennes, en pierres, qui sont considérées, aujourd'hui, comme les structures d'habitat les plus caractéristiques du passé polynésien pré-européen. Ceci tient à de multiples facteurs dont les plus importants me paraissent être les suivants :

(a) — On n'en construit plus actuellement et ceci, depuis 1815, année où fut assurée la victoire décisive du parti chrétien sur les chefferies coalisées en vue du maintien de l'ancienne tradition religieuse et politique. De ce fait, le *marae* tend à symboliser la fin d'une culture authentiquement polynésienne, si l'on donne à cet adjectif le sens de autonome, qui n'intègre que ses valeurs propres, non soumis aux idéologies venues d'ailleurs.

(b) — Le *marae* était une construction en pierre délimitant, le plus souvent à la limite de l'espace habité et de la brousse ou de la mer, un espace réservé à la divinité. Il a acquis, aujourd'hui, le statut d'objet de perspective (1) de l'ancienne culture polynésienne : c'est-à-dire que c'est un lieu

construit (matérialisé, visible) sur lequel se focalisent et s'articulent des constellations d'idées (ce que l'on sait mais aussi ce que l'on projette), et de sentiments, faits de désirs et de refus, concernant la vie religieuse, politique et économique de l'ancienne société. Le *marae* est devenu ainsi le lieu d'une injonction paradoxale (1) — due au fait qu'il incarne et matérialise l'ancienne culture méprisée (païenne, sauvage) et sublimée (authentique) — qui peut être schématisée selon les traits suivants :

— Le *marae* est le signe visible et manifeste des droits fonciers d'une famille, c'est-à-dire de son attachement biologique, économique et affectif à la terre (les ancêtres), ce lien a acquis une existence juridique fondée sur la généalogie.

— Le *marae* est devenu aujourd'hui le monument de la chefferie — c'est-à-dire d'une famille et de ses apparentés —, la gloire d'un district — c'est-à-dire d'une famille et de ses clients (partenaires sociaux et supporters). Il témoigne ainsi de la réalité de l'existence d'une culture polynésienne (donc de sa capacité) et participe, de ce fait, à la formation

(1) Objet de perspective : terme emprunté à la psychologie individuelle de G. ROSOLATO, *La relation d'inconnu*, NRF, Paris, 1978 : 223.

et à la redécouverte actuelles d'une identité culturelle, qui permet de revendiquer des droits.

C'est là l'essentiel, me semble-t-il, de ce reflet positif de l'injonction liée au *marae*. Il y a aussi une injonction négative, co-existante, qui peut être formulée comme suit.

— Le *marae* est le lieu des sacrifices humains, mais également celui de la débauche sexuelle. Il est le lieu de la permissivité, du non contrôle social; il est également ce lieu où se manifestent le plus fréquemment les forces de la brousse. Monument des anciens prêtres et chefs, il est également témoin matériel de l'infanticide. Il est souvent décrit comme un charnier. De ces projections découle le fait que le *marae* apparaît souvent comme le lieu refuge de la sauvagerie primitive. Il est ainsi le signe de la faute originelle, du mal-être Polynésien qui est d'avoir eu, jusqu'à une période récente, des ancêtres païens et de n'avoir pu contracter l'alliance avec le Dieu des chrétiens que grâce à l'intervention d'un peuple étranger (ces projections résultent d'un amalgame fait par les missionnaires des éléments négatifs, par rapport à la Loi Morale des européens du XVIII^e, entre des éléments qui n'ont en commun qu'un aspect spectaculaire : les sacrifices humains n'avaient lieu qu'en certaines occasions et sur quelques rares *marae*; la licence sexuelle était liée à l'existence d'une secte, celle des *Arioi* dont le rôle, encore mal défini, devait être en rapport avec des rituels agraires, l'infanticide était pratiqué par les membres de cette secte. Si la compréhension de l'ancienne religion doit faire appel au *Marae* et à ces pratiques dénoncées par les missionnaires, le rôle du *marae* n'est pas réductible aux seuls sacrifices humains, etc.).

Le *marae* doit donc être simultanément respecté et honni. Sa restauration par un archéologue ou sa destruction par les cochons, auxquels il sert souvent de parc, sont également justifiables dans la mentalité polynésienne actuelle. Tout au plus, peut-on remarquer une tendance au désir de restauration en milieu urbain et demi, où la revendication politique est la plus forte; et une tendance à la destruction ou à l'abandon à la brousse en zone rurale, où les conventions et les sentiments religieux sont les plus marqués.

Ce statut d'« objet de perspective », le *marae* le doit bien sûr à son rôle et à sa fonction dans l'ancienne société, temple, lieu où se manifestait le sacré mais aussi le pouvoir d'un homme sur sa famille et d'une famille sur un district (GÉRARD, 1974); mais il le doit aussi au fait que, si l'on excepte les murs de soutènement des terrasses agricoles ou les

perrés (i) (1) des rivières, c'était autrefois la seule structure construite en dur. La maison et ses annexes étaient construites en bois et il n'en reste que très rarement des témoins visibles. Il y avait également, autrefois, des espaces cérémoniels (*tahua*) non nécessairement matérialisés en pierre, des constructions cérémonielles en bois (telle la maison des *Arioi* — secte —) et un certain nombre de lieux (rocher, grotte, arbre, etc.) investis d'un certain pouvoir (*mana*). Les constructions en bois ont disparu, les espaces débroussaillés ont été repris par la brousse ou réutilisés pour des implantations nouvelles, les lieux investis par le sacré ont été oubliés. Si par hasard, la tradition en a gardé un souvenir confus, le plus souvent, il n'est pas rare que l'on parle à leur propos de *marae*. Cette surcharge de sens, le *marae* la doit aussi à son caractère durable de construction en pierre.

C'est, ce que nous allons nous efforcer de décrire dans la suite de cet article.

Sources

La nomenclature présentée dans cet article, en vue de la description des *marae*, a été réalisée à partir de sources écrites et d'une expérience personnelle de la fouille et de la restauration sur le terrain.

LES SOURCES ÉCRITES

(1) Ce sont, tout d'abord, les rapports de prospections et de fouilles archéologiques. Certains sont publiés, d'autres n'ont fait l'objet que d'une diffusion restreinte auprès des organismes de recherche, ayant une implantation locale, et auprès des services administratifs intéressés. Le contenu de ces rapports ou publications est extrêmement variable; ce peut être un rapport de prospections ou de fouilles extrêmement précis avec plans et figures, mais aussi ce peut être un simple rapport d'activités n'énonçant que le nombre des sites localisés ou étudiés, sans références précises à la nature et aux caractéristiques des structures rencontrées. Parmi les nombreux titres cités comme références en fin d'article, les plus importants me paraissent être :

EMORY (K.), 1933. — Présentation générale des *Marae* des Iles de la Société suivie de la description de nombreux sites dont un bon nombre ont aujourd'hui disparus (publié).

GARANGER (J.), 1964. — Prospections et fouilles des sites de la vallée de la Vaitepiha située dans le district de Tautira à Tahiti (publié).

(1) i : renvoie à l'index en fin d'article.

- GARANGER (J.), 1975. — Rapport des fouilles effectuées sur le marae Marae Taata dans le district de Paea à Tahiti (non publié; Centre O.R.S.T.O.M. de Tahiti; RCP 259, C.N.R.S., Paris).
- GÉRARD (B.), 1974. — Fouilles de différentes structures situées dans les Iles de Tahiti, Moorea et Raiatea (non publié; Centre O.R.S.T.O.M. de Tahiti).
- GREEN (R.) *et al.*, 1967. — Prospections et fouilles des sites de la vallée d'Opunohu dans l'île de Moorea.
- SINGTO (Y.), MAC COY (P.), 1973. — Prospections et fouilles de sites situés sur l'atoll de Tetiaroa (non publié; Bishop Museum Honolulu; Service de l'enseignement Tahiti).
- VÉRIN (P.), 1962 a, b, c. — Prospections archéologiques sur les îles de Maïao, Meetia, Tetiaroa (publié).

Il convient de compléter cette bibliographie sélective par les rapports de l'équipe de la RCP 259 dirigée sur le terrain par J. M. CHAZINE, portant sur l'ensemble des fouilles et prospections dans la vallée de la Papenoo et qui se poursuivent encore aujourd'hui (non publiés; Centre O.R.S.T.O.M. de Papeete; RCP 259, C.N.R.S., Paris).

(2) Ce sont également un certain nombre d'ouvrages généraux sur l'architecture ainsi que des monographies sur les constructions en pierre sèche dans des zones non Polynésiennes. Ils permettent de préciser ou d'adapter le vocabulaire choisi pour la description et de prendre une certaine mesure de la spécificité des constructions polynésiennes : ainsi, peut-on dire que l'architecture lithique des Iles de la Société tient d'avantage de l'empilement que de l'art d'appareiller les moellons; l'absence de voûtes auto-clavées fait également problème. Tout ceci débouche sur une interrogation : ce manque de maîtrise apparent dans la mise en œuvre des matériaux résulte-t-il d'un choix ? Je ne tenterais pas, dans cet article d'apporter de réponse; un telle tentative s'avérerait fort complexe car il faudrait disposer d'un grand nombre de détails, quasiment impossibles à obtenir, sur la réalisation pratique du chantier : quel était le rôle exact du maître d'œuvre ? existait-il un tracé, matérialisé au sol de la future construction ? les matériaux étaient-ils stockés en vue de la réalisation ou apportés au fur à mesure des besoins ? y avait-il ou non préparation sur place des matériaux ? ...

LE TRAVAIL DE TERRAIN

Telle que je l'ai apprise, sur le terrain, de J. GARANGER, l'étude d'un site comporte trois phases. Il est évident que chaque site nécessite une approche spécifique rendant toute généralisation théorique. Ce sont :

1. La mise en évidence de l'existence possible d'un site qui comporte généralement deux temps :

(a) *La prospection* qui permet de découvrir ou de retrouver un site partiellement ou totalement conservé (murs, plates-formes, etc.), qui permet également, dans certains cas, de postuler l'existence probable d'un site grâce au recueil d'indices significatifs dont les principaux sont : des fragments de corail (à l'intérieur des terres), l'existence d'une série de pierres-dressées (i), la mise en évidence d'un pavage, sous l'humus, en sondant le sol avec un couteau de brousse ou un piquet.

(b) *La préparation du site* en vue de la fouille, ceci est particulièrement important en forêt ou en sous-bois : le débroussaillage du site aboutit fréquemment à la constitution d'amas de terre et de végétaux constituant une masse importante et compacte (enchevêtrement des herbes, des troncs et des branches) qu'il est, par la suite, très difficile de déplacer à travers la végétation dense encore intacte. Il convient donc de ménager un espace, en dehors des limites supposées du site et assez loin de ces limites (en vue d'une extension possible de la fouille), en vue du stockage de ces matériaux. Les matériaux lithiques provenant du déblaiement des structures doivent être rassemblés sur une aire distincte. En zone forestière, cette première phase des travaux s'achève sur la création d'une clairière dégagée de toute végétation secondaire. Il est alors généralement possible de dresser, au moyen de piquets, les grands axes qui serviront à la cartographie du site. La photographie 1 illustre l'état du site d'Ateteura à l'issue de cette première phase des travaux.

2. La deuxième phase est celle de la fouille archéologique. Deux types d'informations sont simultanément recherchés :

(a) *Mise en évidence des éléments architecturaux et des techniques de mise en œuvre.* S'il s'agit d'une structure détruite, bouleversée ou fossilisée, on recherche, par la fouille, les témoins conservés (base des murs par exemple). Une opération particulièrement délicate est celle du déblaiement de murs ou de plates-formes éboulés; elle présente en effet le risque d'aboutir à l'anéantissement du dernier témoin (partie de mur ou de plate-forme conservée dans l'éboulement) permettant de connaître la hauteur d'un mur ou le mode d'agencement des blocs. La technique consistant à battre des pieux afin de stabiliser l'éboulement durant son démantèlement est rarement envisageable.

(b) *Recherche d'éléments concernant l'histoire du site :* il s'agit d'un ensemble de sondages, pratiqués

tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la structure en vue de mettre en évidence un état antérieur de la structure ou une utilisation de l'espace, antérieure à l'état final, ainsi que de la collecte de différents échantillons pouvant permettre la datation de la structure et une meilleure connaissance du milieu naturel.

Cette deuxième phase se termine par la mise en évidence, sur le terrain des témoins architecturaux et par une cartographie générale du site (fig. 1). La photographie 2 illustre l'état du site d'Ateteura à l'issue de cette deuxième phase.

3. *La dernière phase est celle de la restauration.* Elle est importante à plusieurs niveaux. Tout d'abord, c'est la façon la plus élégante de remettre, après la fouille, le site en état; elle est la meilleure forme de stockage et la plus présentable des résidus lithiques de la fouille. Elle permet ainsi une « lecture » possible du site par ceux qui n'ont pas participé aux travaux et qui ne disposent pas des plans. En second lieu, il convient de rendre au marae son aspect de marae; c'est-à-dire de structure construite au moyen d'un empilement organisé de matériaux. Outre les raisons envisagées plus haut, cela permet un certain nombre de vérifications :

1° Vérifier si la masse des matériaux disponibles correspond à ce qui est nécessaire pour l'édification du marae.

2° Vérifier si le mode d'agencement des blocs, tel qu'il a été reconnu sur quelques rares témoins, lors de la fouille, est extensible à l'ensemble de la structure.

3° Vérifier la « fiabilité » des techniques de mise en œuvre telles qu'elles ont été comprises lors de la fouille.

4° Et, ce qui me paraît le plus important, la restauration permet seule la mise en évidence du détail, du savoir faire, de ce qui fait qu'une technique de mise en œuvre est praticable ou non : ainsi, lorsque l'on parle d'un mur à parement et remplissage qui suppose une stabilité du parement indépendante du remplissage et sa capacité à contenir la poussée latérale du remplissage, l'utilisation de gravillon, par exemple, peut avoir un rôle non négligeable; mélangé à la terre de remplissage, il stabilise celui-ci; disposé immédiatement derrière le parement, il joue un rôle de garnis. Dans un cas, l'accent est mis sur la diminution de la poussée latérale du remplissage, dans l'autre, il est mis sur l'étanchéité du parement. La photographie n° 3 illustre l'état de la structure M.A.A. S2 2 (cf. fig. 1) après restauration.

Il nous reste, maintenant, à présenter le bilan de ce qui a été acquis au cours des nombreuses fouilles et observations réalisées depuis la publication

des premiers travaux d'EMORY en 1933, en précisant qu'il ne s'agit là que d'une étape, d'autres chercheurs effectuant de nouvelles fouilles et ayant leur part d'informations nouvelles à apporter ou d'informations plus anciennes à compléter.

* *

Aux Iles de la Société, un marae se compose de deux éléments principaux, le premier est une aire de circulation ou cour du marae, le deuxième est un espace, ménagé à l'intérieur de cette aire de circulation, qui serait réservé aux dieux ou aux ancêtres. Cet espace est dénommé « ahu ». Aux Iles de la Société, l'ahu est situé à une extrémité de la cour du marae; il peut être matérialisé soit par une ou plusieurs séries de pierres-dressées (i) — chaque série comprenant généralement trois pierres —, soit par une bordure (j) délimitant un espace rectangulaire, soit par une plate-forme simple ou à degrés (i); il est fréquent de constater l'association de pierres-dressées et d'une bordure ou d'une plate-forme.

CONVENTIONS

Afin de faciliter la description, nous supposons que l'observateur est situé à l'extérieur du marae, face au ahu (fig. 2). L'axe longitudinal du marae est perpendiculaire à l'axe longitudinal du ahu et orienté dans la direction observateur ahu. La longueur du marae est la longueur d'un segment de cet axe délimité par les limites de la cour. L'axe transversal du marae est parallèle à l'axe longitudinal du ahu. La largeur du marae est la longueur du segment de l'axe transversal délimité par les limites de la cour. La limite antérieure de la cour est la limite la plus proche de l'observateur. La limite postérieure est située au-delà du ahu. Autrefois, la zone du ahu était considérée comme la partie la plus importante du marae et appelée ahu mua, mua = devant, avant, mua signifie également endroit sacré et s'opposerait à patu hamuri (mur antérieur de la cour), muri signifiant derrière et également en arrière, place occupée par les femmes (DAVIES 1851, pp. 148-149). Il y aurait donc hiérarchisation de l'espace à l'intérieur du marae. Ceci explique peut-être l'orientation préférentielle des marae par rapport à la topographie du lieu. Nous avons remarqué qu'ils sont généralement orientés de manière à ce que la circulation puisse se faire en passant devant la limite antérieure du marae ou le long d'un de ses grands côtés. La droite et la gauche du marae sont à main droite et à main gauche de l'observateur. La façade principale du ahu fait face à l'observateur.

PLANCHE I

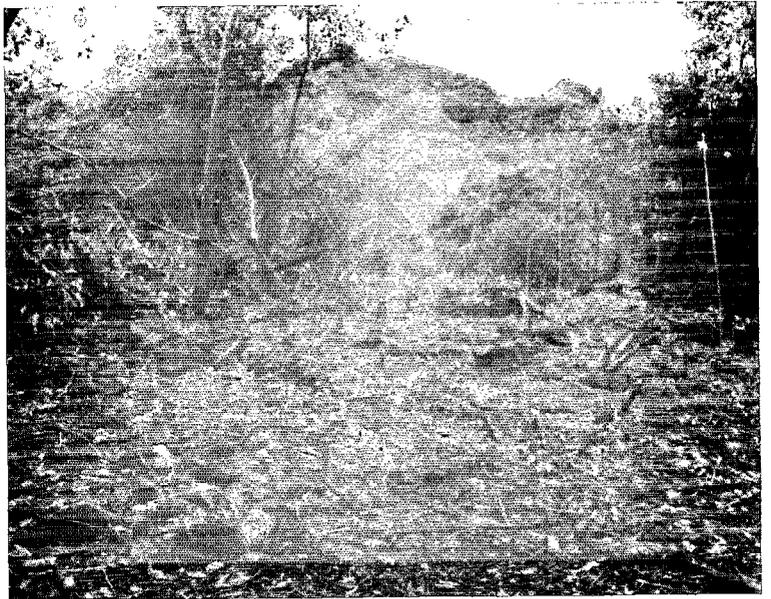


Photo 1. — Moorea-Afareaitu, terre Ateteura :
vue d'ensemble du site après débroussaillage.

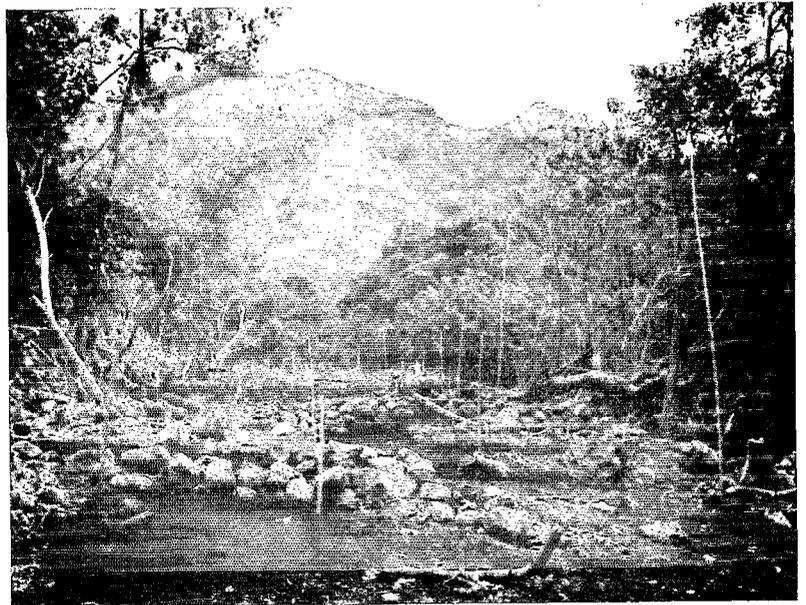


Photo 2. — Moorea-Afareaitu, terre Ateteura :
vue d'ensemble du site après la fouille.



Photo 3. — Moorea-Afareaitu, terre Ateteura :
structure M.A.A. S2.2 (cf. fig. 1)
après restauration.

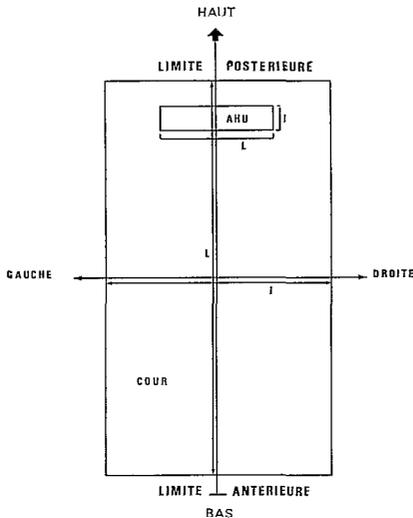


Fig. 2. — Conventions.

La longueur du *ahu* est mesurée dans son axe longitudinal, sa largeur dans son axe transversal qui sont respectivement perpendiculaire et parallèle à l'axe longitudinal du *marae*.

ORIENTATION (fig. 3)

Les *marae* ne sont généralement pas orientés par rapport aux points cardinaux même si, dans certains cas, on peut penser qu'une orientation vers l'Est ou l'Ouest ait été délibérément choisie (d'après un informateur, l'un des *marae* de Bora-Bora aurait son grand axe dirigé dans la direction où le soleil se lève au solstice d'été; d'autres informateurs, l'axe du *marae* principal de Taputapuatea à Opoa, dans l'île de Raiatea, serait orienté vers une échancrure de la montagne de l'île voisine de Huahine où apparaît le soleil à certaines périodes (actuellement, nous ne disposons d'aucun élément permettant d'attribuer une quelconque signification aux faits constatés). D'une façon générale, les *marae* sont orientés vers des sites naturels (montagne, grotte, etc.). Situés au bord de la mer ou du lagon, ils sont le plus souvent orientés vers le large; situés sur la plaine alluviale, ils sont généralement orientés côté montagne; sur les plateaux, l'orientation préférentielle est vers le précipice; situés à l'intérieur d'une vallée, ils sont souvent orientés vers les pentes cloisonnant la vallée, parfois vers le lit de la rivière, rarement parallèlement à celui-ci. Dans quelques cas, l'orientation vers un sommet de montagne, un pic ou une grotte funéraire est très probable. D'une façon générale, à l'exception des structures côtières

orientées vers la mer, le *ahu* est toujours implanté côté amont.

Je n'ai envisagé ici que le cas de structures isolées ou nettement différenciées. Dans les îles basses, les structures sont le plus souvent orientées côté mer ou côté lagon; il est rare que l'axe longitudinal du *ahu* soit perpendiculaire à la ligne du rivage.

Les différentes parties d'un marae

L'analyse du vocabulaire ancien, recueilli dans les textes, permet de mieux orienter certaines hypothèses concernant le rôle des différentes parties d'un *marae*. Il faut cependant prendre en considération d'une part, le fait qu'il n'existe plus depuis plus d'un siècle de témoin direct ayant assisté ou participé aux activités qui se déroulaient autrefois sur les *marae*, que la transmission d'ainé à cadet des éléments concernant ces activités a pratiquement cessé depuis 1819, année où fut promulgué le code de Pomare interdisant les pratiques et la transmission de tout ce qui touchait à l'ancienne religion, et que l'on ne dispose d'aucun écrit indigène antérieur à cette période; il faut, d'autre part, prendre en considération le fait que la langue tahitienne ayant dû s'adapter à de nouvelles réalités, certains déplacements sémantiques ont pu se produire, tandis que le vocabulaire relatif aux anciennes préoccupations religieuses s'est, pour partie, perdu ou appauvri, et qu'enfin, les textes recueillis, même les plus anciens l'ont été soit par des Européens, soit par des Tahitiens fortement acculturés, sensibles à la nécessité d'éviter de présenter certains aspects de leur culture, susceptibles de choquer la mentalité de missionnaires européens du XIX^e siècle. Le premier terme que nous ayons à essayer de définir est le mot « MARAE ».

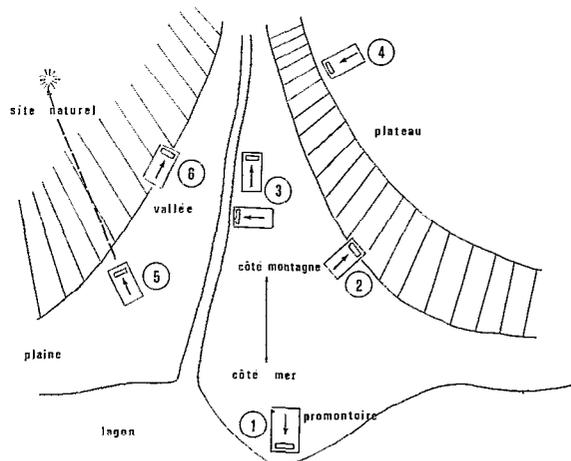


Fig. 3. — Orientation.

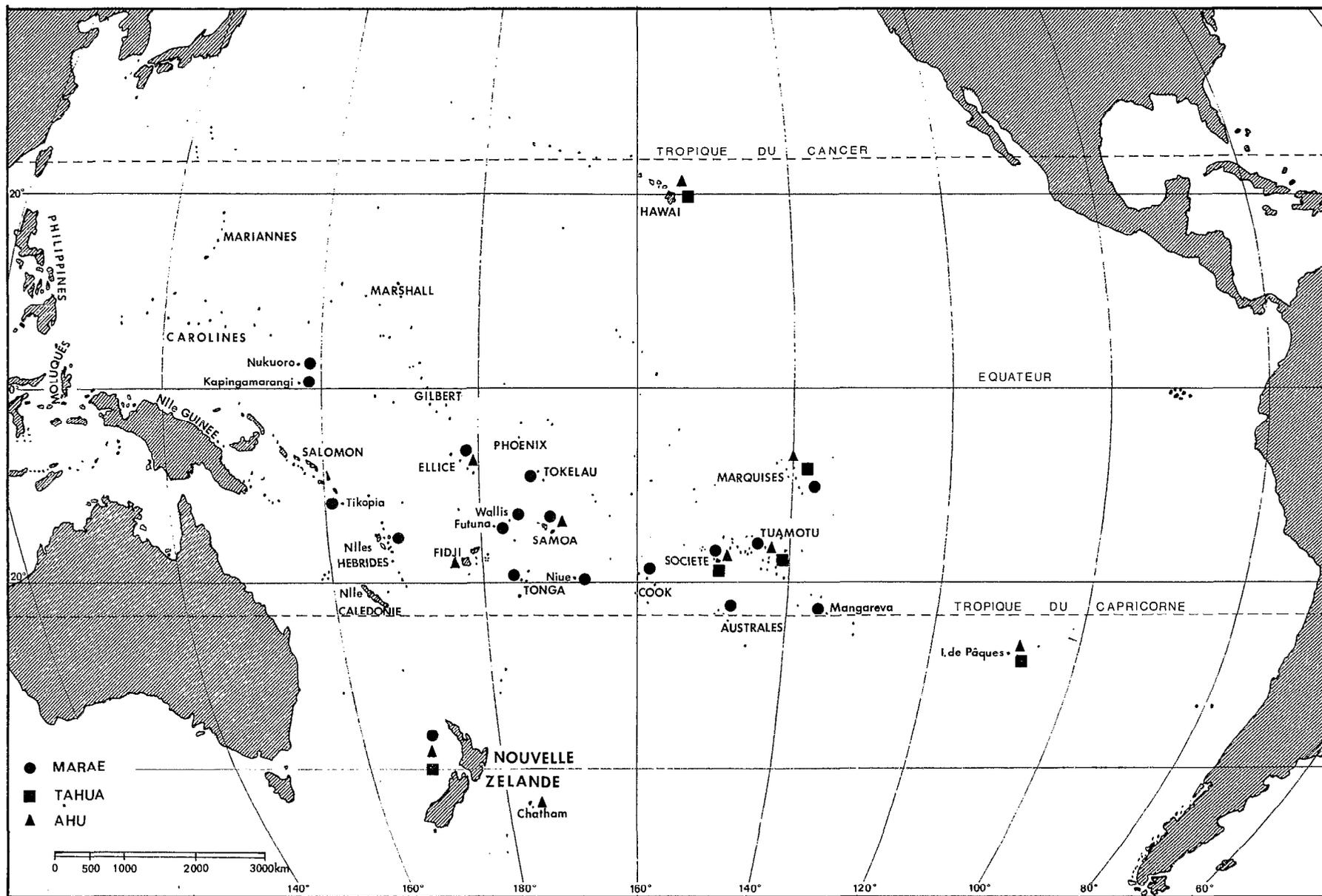


Fig. 4. — Carte de localisation des termes Marae-Tahua-Ahu.

DAVIES (1851 : 133) propose deux termes et deux définitions qui sont les suivantes :

Marae (n.) : « The sacred place formely used for worship, where stones were piled up, altars erected, sacrifices offered, prayers made, and sometimes the dead deposited. »

Marae (adj.) : « cleared of wood, weed, rubbish, as a farden or the place of worship ».

Aux Iles de la Société, comme dans l'ensemble des archipels de la Polynésie où le terme existe, *marae* désigne tout d'abord un espace découvert, une étendue où se déroulaient des activités cérémonielles et religieuses. Dans les îlots Polynésiens de Mélanésie il s'agit, bien souvent du terrain de réunion (cf. fig. 4). A proximité de cet espace, ou à l'intérieur de cet espace, étaient généralement implantées un certain nombre de constructions (maisons, abris, plates-formes en bois), destinées aux offrandes, à la conservation de certains objets et à d'autres utilisations en fonction du rôle et de l'importance du *marae*. Le *marae* est souvent associé à des pierres-dressées, liens entre le monde des vivants et l'au-delà puisqu'elles sont le plus souvent décrites comme réceptacles des dieux, appuyés pour les simulacres de dieux ou d'ancêtres, pierres mémoriales ou pierres généalogiques. Ces pierres sont parfois absentes de certains *marae* des Iles de la Société; deux hypothèses peuvent être avancées pour justifier cette absence :

— la première est qu'elles pourraient avoir été remplacées par des poteaux sculptés en bois,

— la deuxième est que certaines structures étaient des monuments érigés pour marquer l'importance d'une famille et non des lieux de culte à proprement parler.

BAESSLER (1897) distingue le *marae* qui est un temple et le *ahu* construit de la même façon qui est une structure commémorative érigée du vivant même de la personne qu'elle vise à célébrer (1). Dans la mesure où l'observation de BAESSLER est pertinente, ce qui est invérifiable actuellement, il est possible que les *ahu*, tels qu'ils sont définis par l'auteur, n'aient pas comporté de pierres-dressées; ceci n'étant valable que pour les *marae* des Iles au Vent; aux Iles Sous-le-Vent, les pierres-dressées sont rares et le plus souvent dispersées dans la cour, rarement en façade de la plate-forme principale de la structure.

Aux Iles de la Société, le *marae* ne nous est connu que dans la phase finale de son développement. On est donc en droit de penser, pour expliquer l'absence de datations anciennes, que le *marae* en

tant que structure élaborée, n'existe pas ou est très rare antérieurement au xv^e siècle AD. L'apparition brutale de ces constructions et leur développement rapide doit correspondre à des bouleversements tout aussi brutaux des structures sociales et politiques de ces îles; on peut penser que l'acculturation rapide des Tahitiens est liée à une situation qui ne s'était pas stabilisée depuis ces bouleversements hypothétiques) jusqu'à l'arrivée des Européens.

LA COUR DU MARAE

Vauvau marae est le sol sur lequel est implanté le *marae* (HANDY, 1930 : 52; MARAU, 1971 : 86). DAVIES (1851 : 311) donne du terme *vauvau* la définition suivante : « to spread grass or leaves on the ground; to grass the floors of natives houses », on peut donc penser qu'il s'agit de ce que nous avons défini, à propos de la maison, comme l'emprise de la structure.

Tahua est la cour du *marae* (EMORY 1933 : 14), ce serait une partie principale de la structure (LESCURE 1944). DAVIES (1851 : 243) donne du terme les définitions suivantes : « The floor of a house ... to deliberate, settle by consultation », nous trouvons là les idées de sol aménagé et de terrain de réunion. On sait par ailleurs que *Tahua* était le terrain de réunion distinct du *marae* (MARAU 1971 : 61, 221). Les anciennes plates-formes de réunion des Iles Sous-le-Vent étaient également appelées *Tahua*. Il est donc vraisemblable que le terme se réfère à tout espace aménagé en vue d'activités collectives, la cour du *marae* étant un de ces espaces.

LE SOL DE LA COUR

Un certain nombre de termes se rapportent à l'état du sol, la spécificité d'emploi de chacun de ces termes est difficile à saisir et rien ne permet de penser que la liste des termes présentés ci-dessous soit exhaustive :

Le sol peut être :

rauone : désempierre;

feo : irrégulier, caillouteux;

hapehape : inégal, irrégulier en maints endroits;

haoahoa : rugueux, plein de pierres.

En ce qui concerne les cours de *marae*, nous connaissons des exemples de sols désempierres soit naturellement, ce qui est le cas le plus fréquent, soit volontairement (structure 1 du site MAS 2 à Afareaitu dans l'île de Moorea in GÉRARD 1974).

(1) 1897 « Marae und Ahu auf den Gesellschafts Inseln ». *International Archiv für Ethnographie*, band X : 245.

TAHITI - MAHINA

TM 4

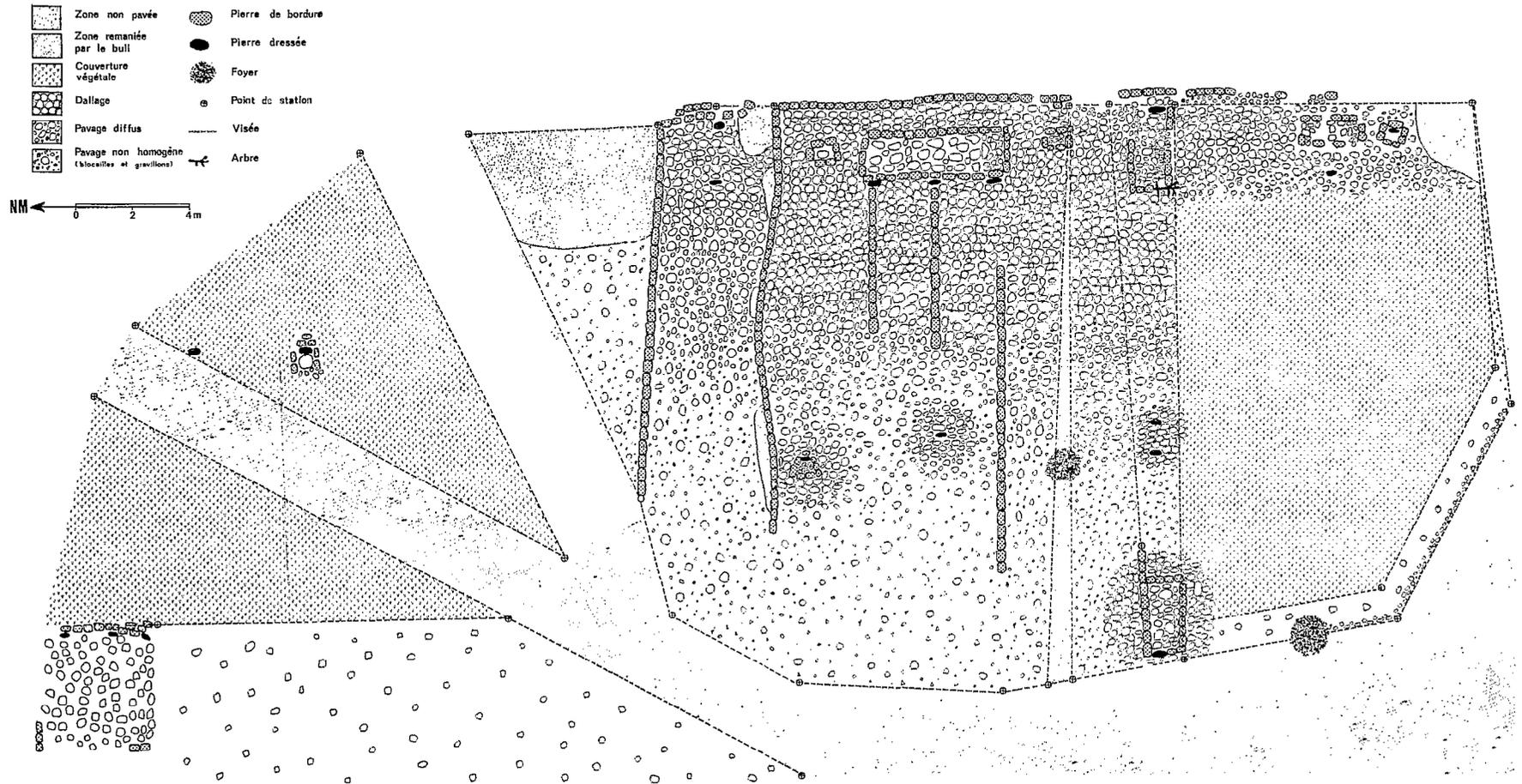


Fig. 5. — Plan 2 : Tahiti-Mahina TM4.

Lorsque la cour n'est pas entièrement pavée ou dallée, le sol peut être irrégulier, plus ou moins caillouteux. Il est cependant difficile de déterminer sur de simples informations obtenues en cours de prospections si l'empierrement du sol ne provient pas parfois du délabrement des murs ou de la plate-forme du *marae* ou s'il n'est pas dû à un lessivage par les eaux de pluie d'un sol superficiel qui pourrait avoir été de terre battue par exemple. A l'exception des zones proches des plates-formes, le sol des cours du *marae* Marae Taata à Paea, Tahiti, peut être considéré comme « *feo* » ou « *hapehape* ». Certaines cours de *marae* pouvaient être aménagées par apport de cailloutis ou de fragments de roches éclatées ne constituant pas à proprement parler un pavage, les cours du *marae* TM 4 sur les plateaux de Mahina à Tahiti en sont un bon exemple (GÉRARD, 1974).

Lorsque le sol est rocaillieux ou très empierré, il s'agit de structures délabrées ou bouleversées, ceci est très fréquent et résulte parfois de l'utilisation de cours de *marae* encloses comme parcs pour les animaux domestiques.

Le terrain sur lequel est implantée la structure peut être instable. Des dépressions (*houvaru*, *oroaru*) peuvent se produire à la suite d'un affaissement localisé du sol. Les plates-formes, les murs et le pavage des *marae* sont généralement implantés à même le sol sans que l'on puisse jamais parler de fondations. Il en résulte, du fait de l'érosion pluviale due aux pluies très fortes à certaines saisons, une perpétuelle modification du sol superficiel de la cour. On peut penser que les *marae* étaient périodiquement restaurés, sans doute à l'occasion de la cérémonie du *vaere marae* ou du désherbage du *marae* (HENRY, 1968 : 167), défini par DAVIES (1851 : 307) comme : « to clear the marae, remove rubbish, and make the place decent ». Ces restaurations, lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de modification dans l'implantation de la structure, ne laissent pas de traces archéologiques sûres; je ne connais qu'un seul exemple où la nature du terrain en fut profondément modifiée, il a été évoqué à propos de l'implantation des plates-formes d'habitat; il s'agit du *marae* Nuupure à Maatea dans l'île de Moorea (GÉRARD, 1974 : 113). Le *marae* fut établi sur un promontoire, langue sableuse s'avancant dans le lagon. Une forme de cailloutis fut établie dans la cour du *marae* et, au fur et à mesure des modifications du sol, d'autres amas de galets et de cailloutis furent déversés dans les dépressions afin de maintenir la cour à niveau. Je suppose, mais sans avoir été en mesure de le vérifier, que la plate-forme principale du *marae*, située à l'extrémité de la pointe, fut établie sur le récif frangeant et sur un radier fait de blocs de corail; ce qui ne l'a pas empêchée de prendre une certaine gîte, mais l'a préservée d'un délabre-

ment total après abandon du site. Ce sol peut donc être régularisé et mis à niveau (*haapatiitii* et *haapapu*) de manière à obtenir une surface plane (*aupapa*). Il existe un autre type d'aménagement du sol, très répandu, et qui consiste en la mise en place d'un pavage. A cette fin, des blocs de basalte roulés sont le plus souvent utilisés. Sauf exception, le pavage est toujours irrégulier, la partie la mieux appareillée étant celle située autour de la plate-forme principale à laquelle il se limite parfois (GARANGER 1975, cour G; ceci se rencontre également sur les sites de Maeva dans l'île de Huahine). Les blocs utilisés ne sont pas travaillés. Il n'est pratiquement pas possible d'établir, à l'échelle de l'archipel, une distinction entre pavage et dallage, l'épaisseur des blocs est ici peu pertinente, certains pavés peuvent être très plats et certaines dalles très épaisses. au niveau d'une structure; par contre, on peut distinguer certaines intentions, pavage dense autour des éléments les plus importants (pierres-dressées, plates-formes) diffus ailleurs, ceci est particulièrement visible sur le site TM 4 (plateaux de Mahina à Tahiti, GÉRARD, 1974) (cf. plan II). Il semble que les pavés aient été mis en place par battage. Le terme général pour un pavage est *paepae*, il existe également le terme *paepaehutae* pour désigner un pavage à niveau et très égal (DAVIES, 1851; ANDREWS, 1944).

Description de la cour des marae : en se basant sur l'ensemble des informations disponibles, on peut adopter la nomenclature suivante :

IMPLANTATION DE LA STRUCTURE (fig. 7 A)

(a) *Elle peut être directe*, c'est-à-dire sans modification importante du terrain. Les structures sont implantées directement sur le sol naturel. Aux Iles Sous-le-Vent, il existe au moins un cas d'implantation sur un sol dont la pente naturelle était supérieure à 40° (RM 19, RM 12) (cf. fig. 6 et fig. 7 A, a1, b1).

(b) *Elle peut être indirecte*, c'est-à-dire que la cour du *marae* est implantée sur un sol rapporté ou un sol naturel modifié. Ceci est réalisé grâce à un remblai ou un remblai et un déblai; ou d'une plate-forme qui est une construction hors sol mais ne modifiant pas ou peu l'inclinaison de la cour par rapport au niveau naturel du sol (pl. II A, a2, b2, b3).

MODIFICATION DU SOL NATUREL (fig. 7 B)

(a) *Il peut être en place, à niveau et non modifié*, implantation directe la plus fréquente (fig. 7 B, a1).

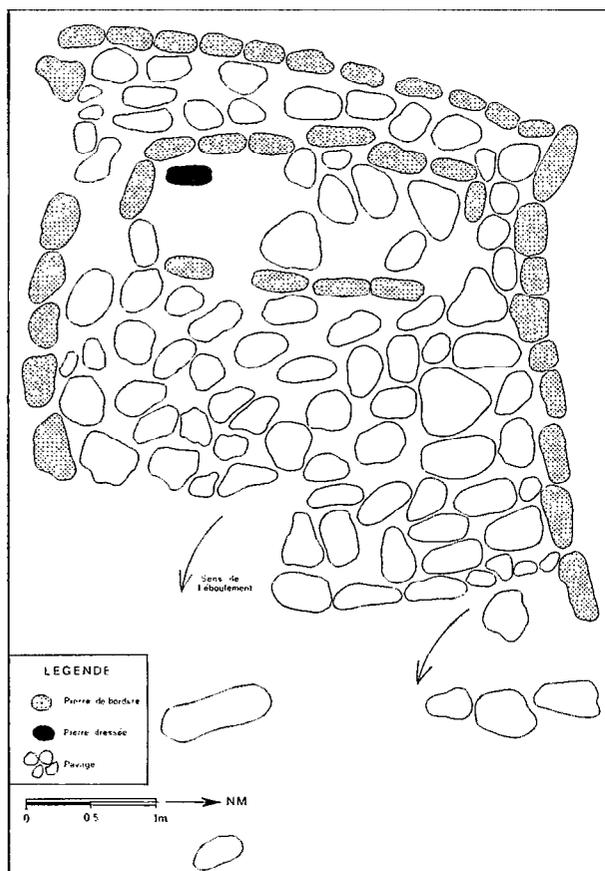


Fig. 6. — Raiatea-Avera site 7 (plan 3).

(b) *Il peut être en place, à niveau et modifié :*

- par apport de matériaux (forme de galets à Nuupure, exemple cité) (fig. 7 B, a2);
- par soustraction (enlèvement de matériaux), telle la structure 1 du site MAS 2 à Afareaitu (Moorea) (fig. 7 B, a3).

(c) *Il peut être en place mais à niveau modifié :* déblai (GARANGER 1971, vallée d'Aiurua) (fig. 7 B, b1).

(d) *Il peut être rapporté* et constituer ainsi un horizon distinct de l'horizon de surface naturelle : implantation indirecte sur remblai (fig. 7 B, b2).

(e) *Il peut être rapporté sans constituer un horizon distinct de la surface naturelle :* ceci est réalisé sur les deux structures les plus importantes du site MAS 2 à Afareaitu (Moorea) qui sont implantées sur un cône d'éboulis, les matériaux rapportés ayant été eux-mêmes puisés dans ce cône (fig. 7 B, b3).

AMÉNAGEMENT DU SOL DE LA COUR (fig. 8)

Les aménagements possibles du sol de la cour se font soit par soustraction de matériaux, on retrouve là la cour désempierrée, soit par apport de matériaux nouveaux. Le désempierrage peut également être une opération antécédant un apport ultérieur de matériaux. A l'exception de quelques cas où l'on peut penser à un gravillonnage de la cour ou à un apport de galets, l'aménagement le plus fréquent est la mise en place d'un pavage. Il faut alors distinguer entre un aménagement à niveau et un aménagement en gradins ou en paliers.

(a) *Aménagement à niveau :* il s'agit de la mise en place d'un pavage sur un sol naturel ou artificiel de nature différente (pavage de basalte sur un sol de terre ou de sable) ou de l'aménagement du niveau supérieur d'un remblai en blocaille de telle manière que les blocs du niveau supérieur présentent en parement une surface plane, les interstices entre les blocs étant comblés par des dalles plus petites (Afareaitu MAS 2 *marae* de la terre Paevae).

(b) *Aménagement en paliers.* Il est destiné à modifier la pente de la cour en aménageant des paliers horizontaux. Ceux-ci sont constitués de blocailles ou de terre et blocailles retenues par des pierres de bordure, l'emmachement n'excède pas quelques centimètres. Ces paliers peuvent être parallèles à l'axe longitudinal de la cour (TM 4, plateaux de Mahina, Tahiti), ou parallèles à l'axe transversal du *marae* (MAS 2, structure 2, Afareaitu, Moorea). Comme pour les sols des autres structures d'habitat, le pavage peut être dense, diffus ou partiel.

LES LIMITES DE LA COUR (fig. 8) : elles peuvent être :

(a) *indéterminées :* seule la plate-forme ou une série de pierres dressées est visible, mais il n'est pas possible de déterminer avec certitude où se situe la cour par rapport à l'élément observé (fréquent sur la plaine côtière de Raiatea, fig. 8 B 1) ;

(b) *indéfinie :* il est possible de situer où se trouve la cour par rapport à l'élément observé, mais il n'est pas possible de la délimiter. Ceci est notamment le cas lorsque les pierres-dressées indiquent où se situe la cour (site 109, Meetia in EMORY 1933 : 27) ou lorsque la cour n'étant pas enclose, un pavage existe mais limité au pourtour immédiat de la plate-forme principale (fig. 8 B, 2, *marae* Vaiotaha, Fare Tai, Fare Tou à Maeva dans l'île de Huahine) ;

(c) *partiellement délimitée :* ceci est le cas lorsque la cour est délimitée par un pavage diffus, ou lorsqu'il existe dans une cour non aménagée une pierre dossier, il est alors possible d'estimer les dimensions approximatives de la cour.

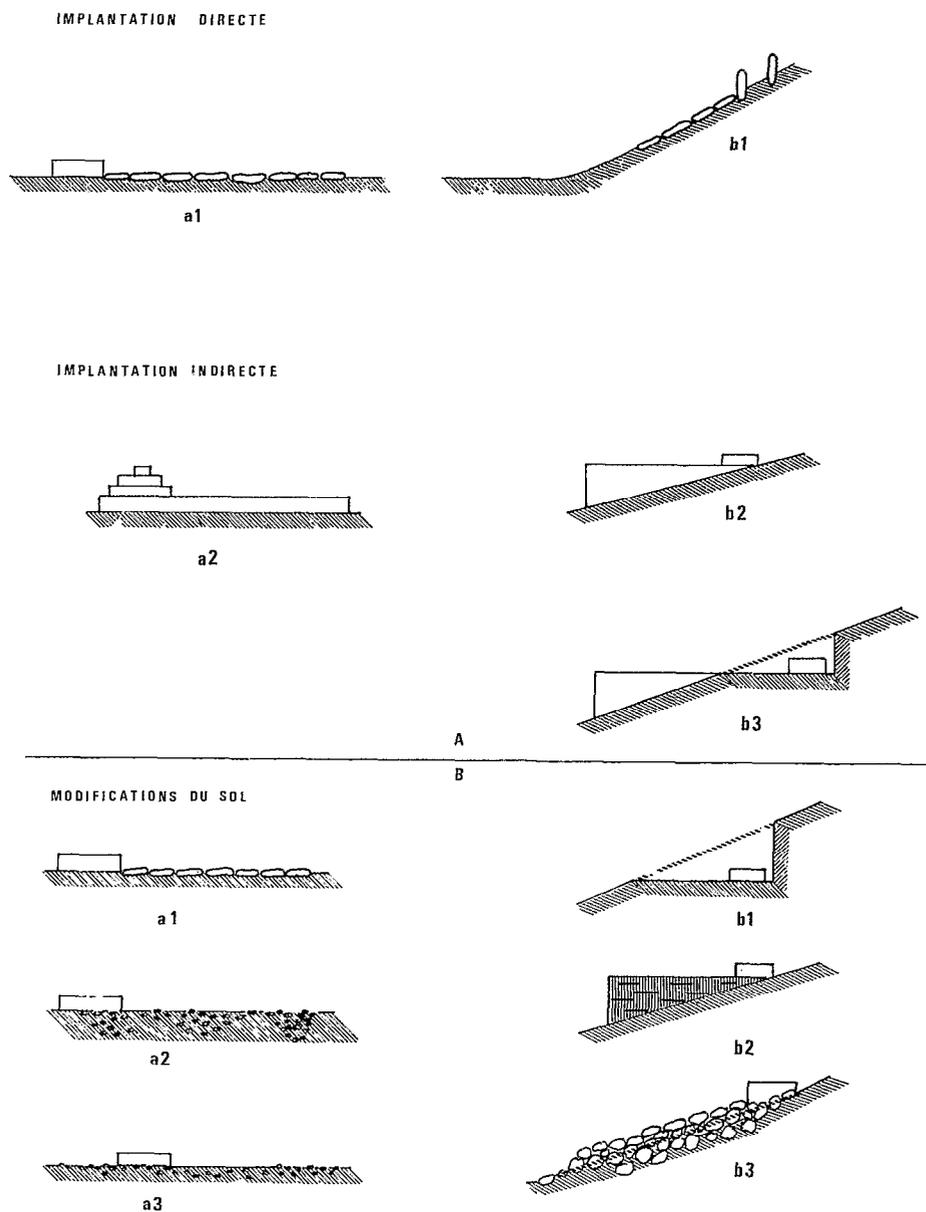


Fig. 7. — Implantation de la structure.

(d) *délimitée* :

- par des pierres de bordure ou l'étendue d'un pavage,
- par les limites mêmes de la terrasse ou de la plate-forme dans le cas d'implantation indirecte,
- par une enceinte qui, même partielle, nous permet de délimiter la cour (fig. 8, B, 3 et 4). Ceci nous est très fréquent dans les Iles du Vent, très rare dans les Iles Sous-le-Vent.

Dimensions

Les dimensions d'un *marae* ne peuvent aujourd'hui être prises en considération que dans les limites matérielles de ses ruines. Autrefois, l'espace du *marae* était susceptible d'être étendu au-delà des limites matérialisées de la cour. Dans les Iles au Vent, les cours encloses sont fréquentes, facilitant le relevé de leurs dimensions; aux Iles Sous-le-Vent, elles sont extrêmement rares, les relevés sont donc

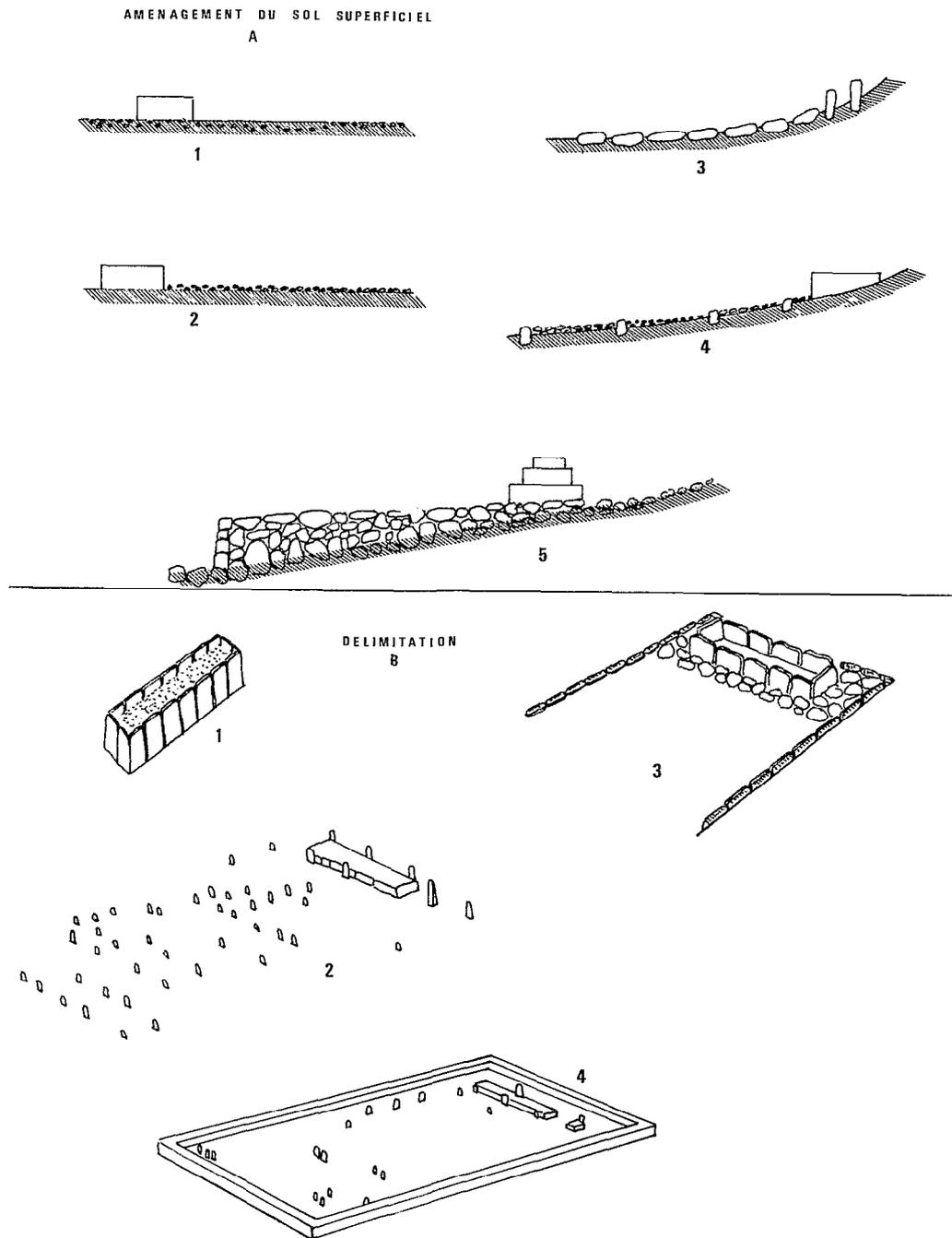


Fig. 8. — Aménagement du sol et limites de la cour.

effectués en fonction de l'aménagement du sol correspondant à leur surface. L'ensemble des informations disponibles en 1974 a été portée sur deux graphiques (fig. 10 et 11). Il apparaît clairement qu'il existe une différence perceptible entre les deux archipels. Aux Iles au Vent, la largeur d'un marae

est le plus souvent comprise dans des valeurs variant entre le $1/3$ et les $2/3$ de la longueur; aux Iles Sous-le-Vent, l'éventail des valeurs possibles est beaucoup plus vaste et varie entre $1/3$ et $3/2$ de la longueur. L'histogramme des fréquences des valeurs l/l exprimées en pourcentages (fig. 9) permet de mieux

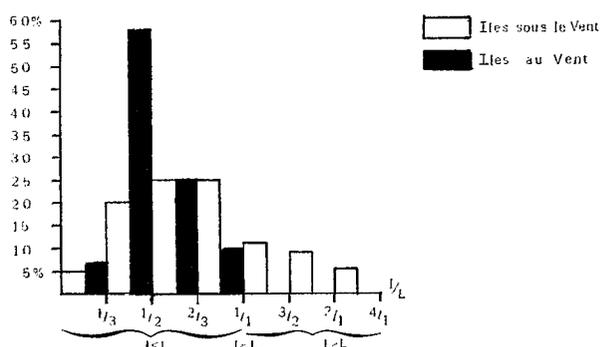


Fig. 9. — Histogramme des fréquences, exprimées en pourcentages, des rapports l/L ; l est la longueur de l'axe de la cour du Marae parallèle à l'axe longitudinal de la plate-forme principale; L est la longueur de l'axe de la cour du Marae parallèle à l'axe transversal de la plate-forme principale. L'ensemble de référence (100 %) est constitué par chaque sous-archipel.

faire apparaître cette différence. On y constate deux tendances nettes, l'une à la cour proportionnellement longue qui est caractéristique des Iles au Vent, l'autre à la cour rectangulaire proportionnellement courte ou carrée. On ne trouve de cours barlonges (i) que dans les Iles Sous-le-Vent. En valeur absolue, c'est-à-dire si on néglige l'orientation de la cour telle qu'elle a été définie antérieurement, on constate que la dimension maximale d'une cour de *marae* peut varier d'une structure à l'autre de 2 à 115 mètres, cette dernière valeur étant une valeur extrême (*marae* de Mahaiatea à Tahiti). Dans les Iles au Vent, toutes les valeurs intermédiaires existent entre 3 et 60 mètres; aux Iles Sous-le-Vent, toutes les valeurs intermédiaires existent entre 2 et 40 mètres, la valeur extrême la plus haute étant de 60 mètres (*marae* Utufara à Vairahi, Raiatea).

Nous ne disposons d'aucune information permettant de supposer que l'étendue d'un *marae* est l'exact reflet de son importance. Nous savons cependant que le rang d'un *marae* et celui du groupe qui l'a construit (par l'intermédiaire de son leader) sont étroitement liés. Il est vraisemblable qu'un agrandissement ou une extension de la structure pouvaient résulter d'une modification du statut de son titulaire.

Groupements (fig. 12)

D'une façon générale, les cours des *marae* sont nettement distinctes les unes des autres, on constate

parfois ce qui peut apparaître comme une intention claire de groupement ou de regroupement de ces structures. Ceci peut prendre les aspects suivants :

1. *Les cours sont isolées*, on constate alors un groupement linéaire des structures le long de la côte (ensemble de Maeva à Huahine) ou le long d'une rive de la rivière (certains secteurs de la vallée Vaiote à Tahiti). Il existe également des groupements en essaim, c'est-à-dire groupées sur un espace restreint (ensemble des structures principales des vallées d'Opunohu et d'Areaitu à Moorea).

2. *Les structures sont jointives* au moins sur l'un de leurs bords; une cour est adossée à une autre le long d'un de ses grands côtés, elle est accotée le long d'un de ses petits côtés. Le groupement est linéaire si toutes les structures sont adossées (site TM 4 à Mahina, Tahiti); il est latéral lorsque toutes les structures sont accotées; il est en cour fermée lorsqu'une au moins des structures est simultanément adossée à une structure de l'ensemble et accotée à une autre (tel est le cas des structures A, B et C du site TVT 02 dans la vallée Vaiote à Tautira, Tahiti).

3. Il existe quelques cas de *structures regroupées*. Dans la vallée Vaiote, les structures A et C du site TVT 04 sont des cours isolées en groupement linéaire, elles sont cependant toutes deux accotées à un mur surplombant un perré (i). Sur le *marae* Marae Taata, J. GARANGER a constaté un état antérieur des structures constituant l'ensemble : les trois cours A, B et C furent établies isolées; à l'état final, la cour centrale B fut adossée à la cour A par un déplacement du mur latéral gauche tandis que le mur latéral droit fut relié au mur latéral gauche de la structure C par un mur de remplissage (fig. 12 et 13).

Dans les deux cas cités, on peut penser à une intention de regroupement des structures. Ceci suggère que dans les cas de groupement ou de regroupement de structures, leurs dispositions relatives n'étaient pas indifférentes mais nous n'en savons pas plus. Il existe également un cas d'une cour de *marae* divisée en deux par un mur longitudinal bas (site 7-2 à Tétiaroa) une telle division de la cour est fréquente dans les Tuamotu de l'Est et correspond à des spécialisations des espaces ainsi délimités (1).

Plate-forme principale : ahu

Le terme plate-forme recèle certaines incertitudes car il peut être appliqué :

(1) GARANGER, 1975, fig. 6 : 1 ; fig. 13 ; SINOTO, 1973 b : 2 ; EMORY, 1947, fig. 1 : 11.

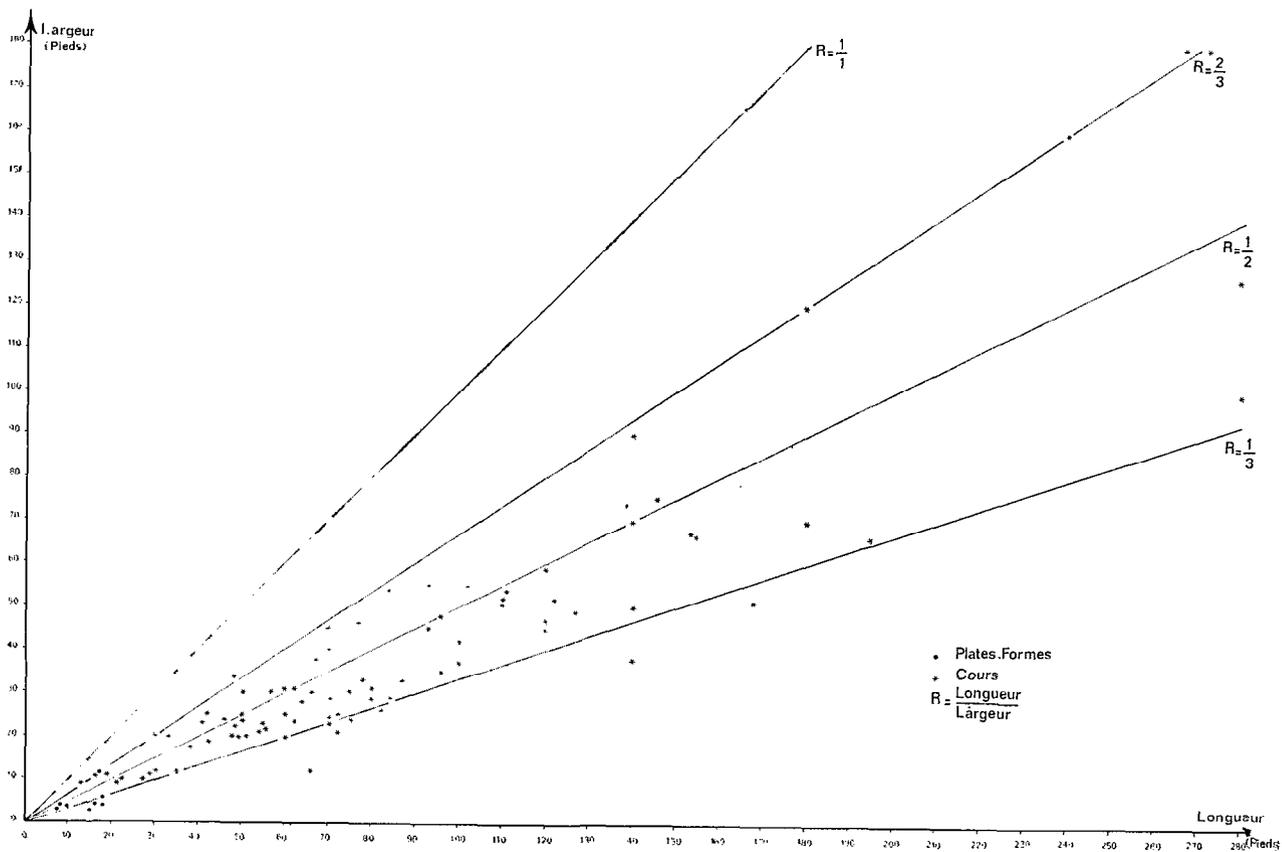


Fig. 10. — Iles au vent.

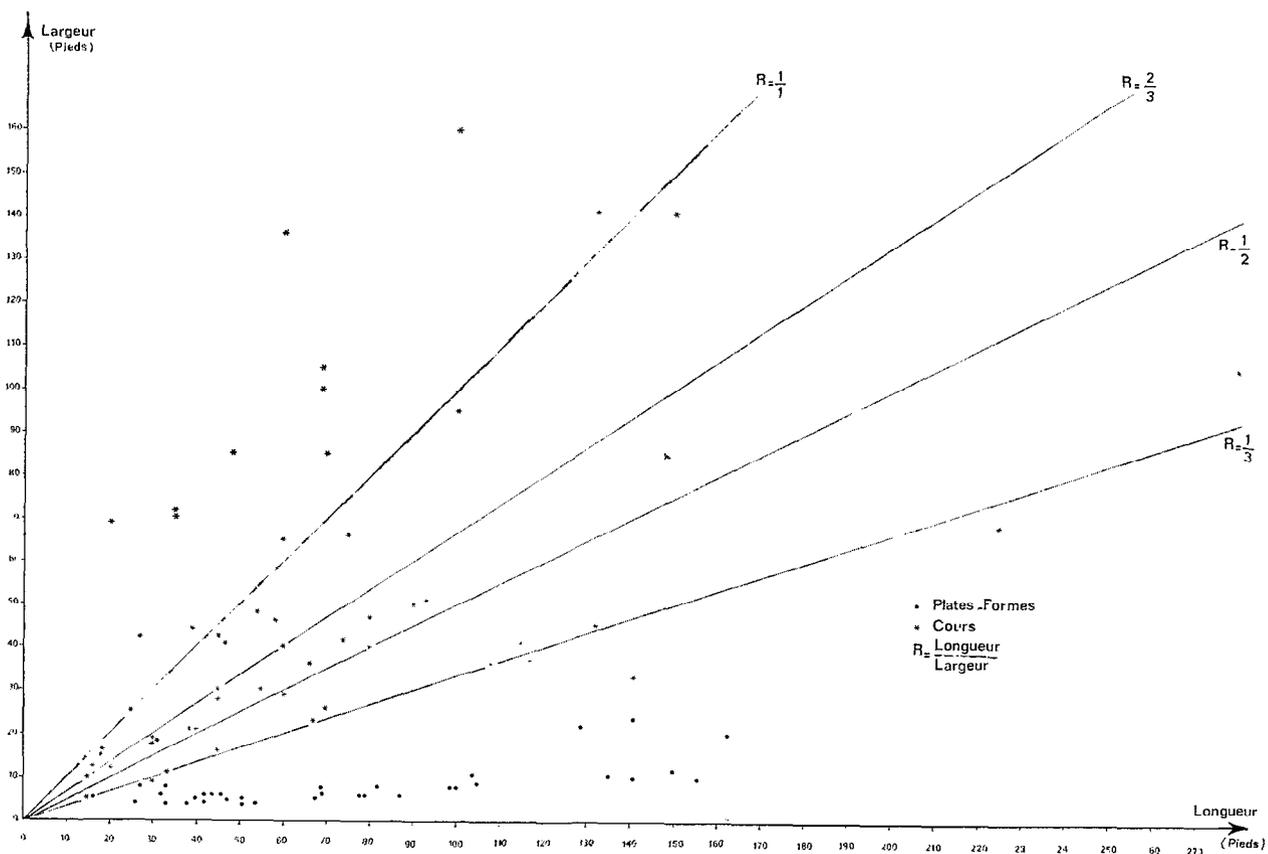


Fig. 11. — Iles sous le vent.

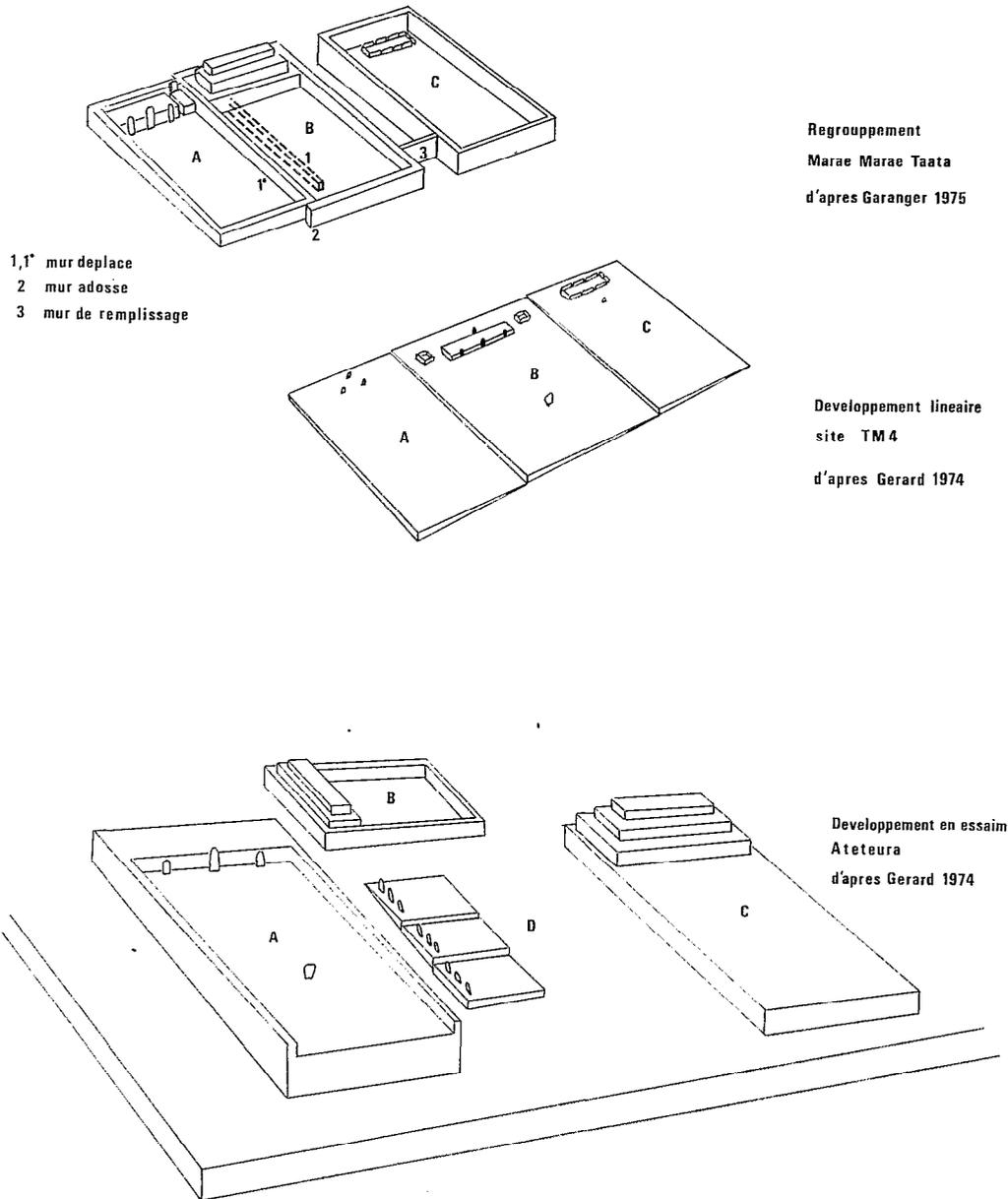
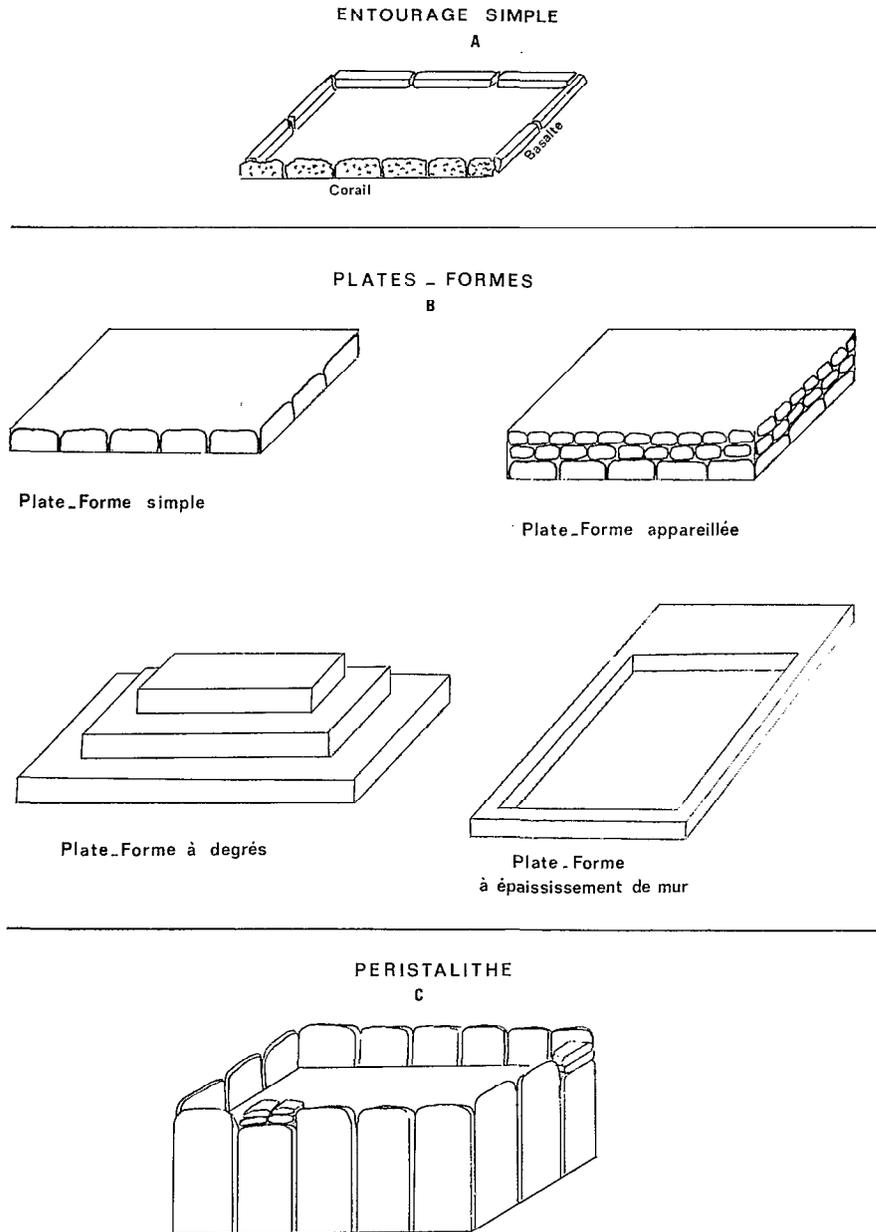


Fig. 12. — Groupements.

1. à des soubassements destinés à l'implantation de structures d'habitat;
2. à différents types d'aménagement du sol ou à des structures défensives;
3. à des structures à caractère religieux ou cérémoniel;

4. à différents types de constructions réalisées dans la cour des *marae*.

L'identification du rôle ou de la signification d'une plate-forme n'est pas toujours évidente, ceci contribue beaucoup à rendre incertains les bilans des prospections; les fouilles archéologiques ne permettent pas toujours de lever ces incertitudes.

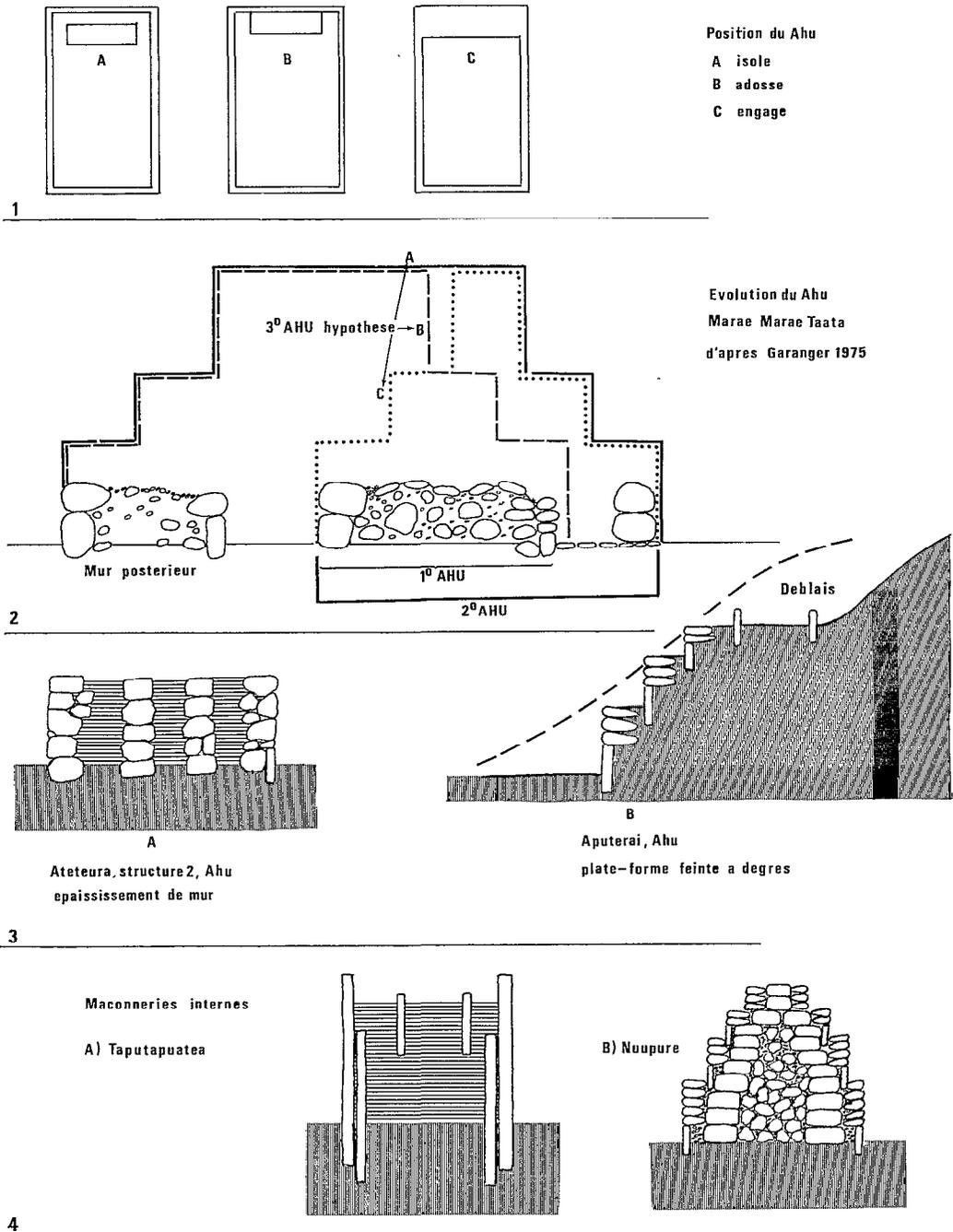
Fig. 14. — Morphologie du *ahu*.

située dans l'enceinte ou à proximité du *marae* sur lequel l'*ari'i* était intronisé. Enfin, HENRY (1968, pp. 139/40) définit le terme *ava'a rahi* comme le « réceptacle de l'image du dieu ou *vahi mo'a roa* lieu le plus sacré, sur la droite de cet espace se trouvait le *ava'a iti* ». Ceci semble correspondre au *ahu* et à une plate-forme secondaire souvent implantée à sa droite. EMORY définit le terme *ava'a* (1933, p. 14) comme « une petite plate-forme

contre le *ahu* sur laquelle on plaçait les idoles dans leur abri ».

MORPHOLOGIE DU AHU (fig. 14, 15 et 16)

Aux Iles au Vent, le *ahu* peut être une plate-forme élémentaire, appareillée ou à degrés. Plus rarement, cette plate-forme résulte de l'épaississement du mur postérieur ou d'un déblai. Aux Iles

Fig. 15. — Position du *ahu*.

Sous-le-Vent le *ahu* est constitué d'un péristalithe de dalles plus ou moins jointives le plus souvent en corail. L'intérieur est parfois partiellement ou totalement comblé de blocs ou de graviers coralliens. Dans quelques rares cas, un deuxième péristalithe est implanté en retrait sur le remplissage du péristalithe inférieur. Dans les deux parties de l'archipel,

le *ahu* est parfois simplement délimité par un entourage de blocs de corail ou de basalte (le grès de plage est rarement utilisé), déterminant un espace rectangulaire. Dans certains cas, le *ahu* est absent et peut être remplacé par des pierres dressées.

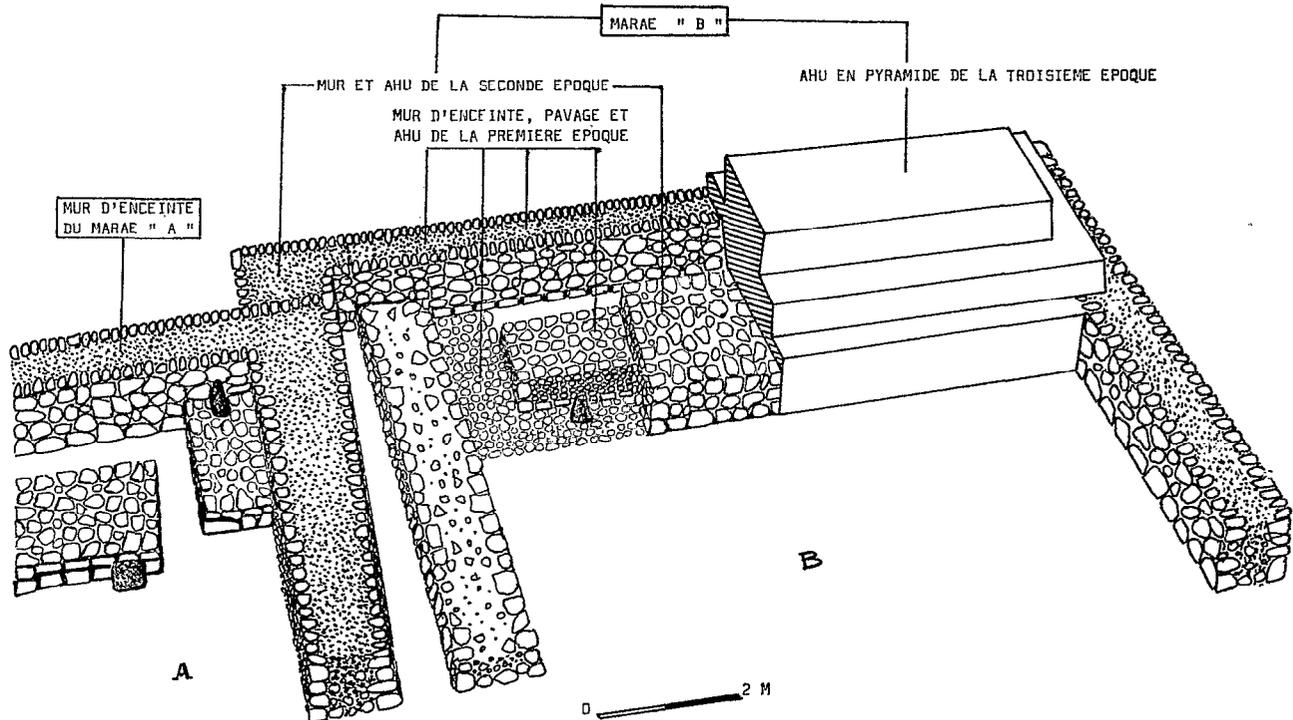


Fig. 16. — Marae MARAE TA'ATA : évolution de l'ahu de l'enceinte B (in GARANGER, 1975, fig. 23, p. 30).

POSITION DU AHU (fig. 15, 1)

Le ahu est toujours implanté le long du bord postérieur de la cour du marae. Aux Iles Sous-le-Vent, il est pratiquement toujours isolé puisque la cour est très rarement enclose; aux Iles au Vent, il peut être isolé, adossé au mur postérieur ou engagé entre le mur postérieur et les murs latéraux.

CONSTRUCTION

Le ahu est généralement une plate-forme à parement et blocage. La première assise (i) est presque toujours verticale. Une plate-forme élémentaire n'est constituée que d'une assise verticale et d'un remplissage. Lorsqu'il existe plusieurs assises, les rangs supérieurs étant constitués de moellons (i) bruts ou travaillés, il s'agit d'une plate-forme appareillée. Une plate-forme à degrés est

composée de plusieurs plates-formes implantées en retrait les unes sur les autres (le plus souvent trois). Le plus souvent, ces plates-formes sont à parement et blocage (1) mais dans certains cas, il peut s'agir :

— d'une maçonnerie interne en pierre sèche (Ateteura, structure 4, GÉRARD 1974) ou de blocs de corail appareillés (Nuupure, GÉRARD 1974);

— de plate-forme plus ancienne sur laquelle viennent s'appuyer le parement et le blocage de la structure plus récente (Marae Marae Taata, ahu de la cour B, GARANGER 1975; cf. pl. VII, 2 et pl. VIII);

— d'une plate-forme feinte (i) (marae Aputeraï à Mataiea; pl. VII, 3 B).

Aux Iles Sous-le-Vent, certains ahu sont constitués par un péristalithe à degrés (marae Anini et Manunu

(1) Le terme blocage pré-suppose l'emploi d'un liant, ce qui n'est pas le cas dans ce type de structure, il conviendrait donc de parler de fourrure ou de remplissage. Pour des raisons pratiques de description, j'ai conservé le terme de blocage en lui donnant une acception particulière, limitée aux constructions en pierre sèche de la Polynésie, et en le distinguant du remplissage (cf. index).

Cette distinction entre blocage et remplissage, bien que parfois peu évidente m'apparaît importante. Le remplissage ne contribue pas à la stabilité latérale du parement; le blocage contribue à la stabilité latérale du mur. Outre son intérêt ethnographique, une claire perception de cette distinction sur le terrain peut avoir des conséquences importantes tant au niveau de la conduite de la fouille qu'à celui de la sécurité des personnes.

PLANCHE II

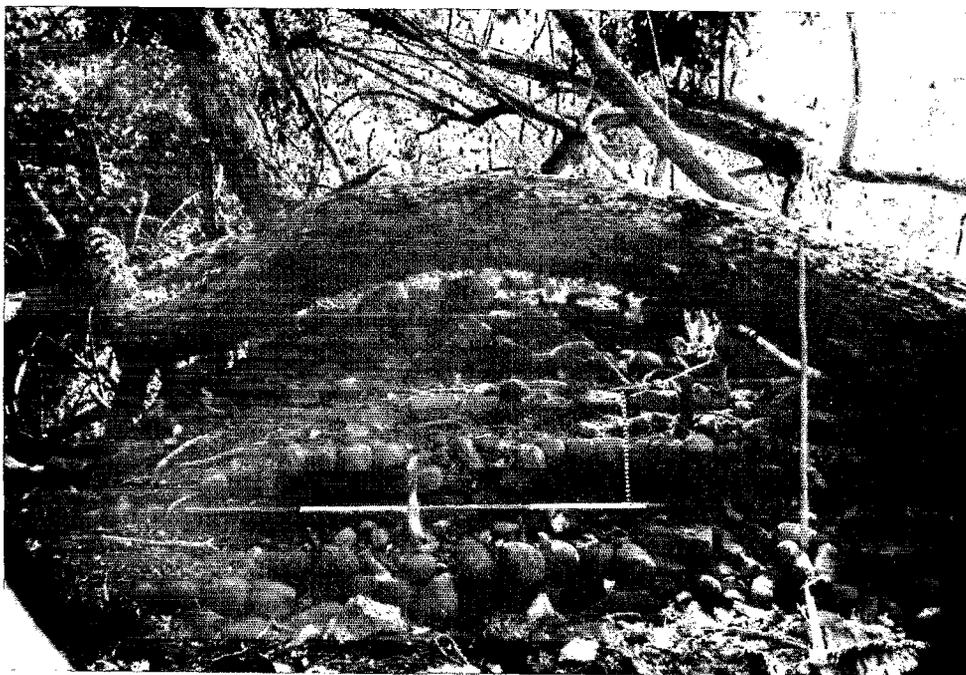


Photo 4. — Moorea-Afareaitu, terre Ateteura : structure M.A.A. S2.4 après débroussaillage et dégagement des témoins.



Photo 5. — Moorea-Opunohu : site ScMo 129 (fouille R. GREEN) après restauration (Y. H. SINOTO).

à Huahine). SINOTO (1969 p. 237) a mis en évidence que le *ahu* du marae Taputapuatea (à Opoa dans l'île de Raiatea) était primitivement à degrés. Il fut ultérieurement agrandi et rehaussé par un péristalithe appuyé contre les dalles du *ahu* primitif, la hauteur atteinte est supérieure à celle du deuxième degré du *ahu* primitif. Là où les dalles n'atteignaient pas une hauteur suffisante, elles furent complétées par un appareillage de corail permettant de conserver une élévation sensiblement constante (fig. 15, 4 A).

DIMENSIONS (fig. 17)

(a) Iles au Vent

Les dimensions des *ahu* sont extrêmement variables, les plus petits ont deux mètres sur un, pour une hauteur de quinze centimètres (TM 4, GÉRARD 1974), la plate-forme la plus importante était celle du marae Mahaiatea à Papara (Tahiti) qui mesurait plus de quatre vingts mètres de long, environ sept mètres de large et près de treize mètres cinquante de haut. L'indice longueur, largeur (L : l) varie de 1,33 (EMORY : site 2) à 23,4 (EMORY : site 90), cette dernière valeur étant une valeur extrême (plate-forme engagée à épaissement de mur); si l'on excepte cette valeur extrême, l'éventail de variations des valeurs de l'indice est compris entre 1,3 et 5. La hauteur du *ahu* n'est pas directement proportionnelle à la surface de son implantation. Pour une plate-forme simple, elle varie de 15 à 50 cm; de 50 cm à 1,10 m pour une plate-forme appareillée et de 1,40 à environ 5 m pour une plate-forme à degrés; les 13,50 m du marae Mahaiatea étant une exception. L'indice largeur, hauteur (l : h) varie entre 15 et 1,3; si l'on excepte le site 90 où il a une valeur extrême de 0,3. D'une façon générale, on constate que la valeur de cet indice oscille entre 10 et 15 pour les plates-formes simples, 10 et 4 pour les plates-formes appareillées, 4 et 1,3 pour les plates-formes à degrés. La surface de l'implantation d'une plate-forme n'est qu'indirectement proportionnelle à la surface de la cour (la largeur de cette dernière limitant la longueur de la plate-forme principale). Lorsque la plate-forme est isolée, l'indice surface de la cour, surface du *ahu* ($S_c : S_a$) varie de 60 à 13; il varie de 20 à 9 pour les plates-formes engagées et de 20 à 4 pour les plates-formes à degrés (les valeurs les plus fréquentes étant comprises entre 10 et 4). C'est dire que l'on constate une tendance générale à une réduction relative des dimensions de la cour dans le cas de marae ayant un *ahu* à degrés : ceci reflète sans doute l'évolution finale de ce type de structures qui, d'espaces cérémoniels tendaient de plus en plus à faire figure de monuments. Ceci fut noté par HANDY (1927, p. 178) qui souligne l'importance

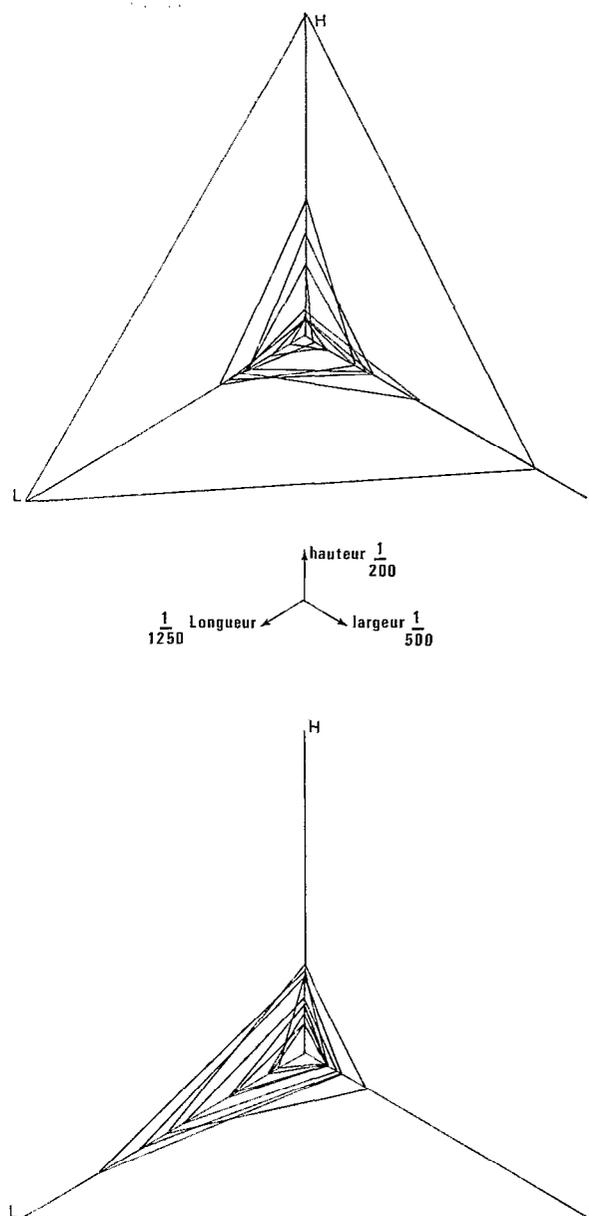


Fig. 17. — Dimensions des *ahu* : A : îles au vent ; B : îles sous le vent.

sociale du marae ainsi que la valeur monumentale de cette structure en tant que reflet du prestige de son titulaire. On sait que le marae de Mahaiatea fut érigé en tant que monument pour marquer l'hégémonie de la chefferie de Papara sur l'ensemble de Tahiti; ceci eut pour conséquence sa destruction par une coalition de chefferies rivales, toute l'affaire se résumant en termes de rivalités politiques.

(b) *Iles Sous-le-Vent* (fig. 17)

On constate que l'indice $L : l$ varie de 14,5 à 3. Cet éventail est beaucoup plus large que dans les Iles au Vent. Ceci tient à deux faits. Le premier est que dans les Iles au Vent, le parement joue souvent un rôle mécanique dans l'édification de la plate-forme (retenue du blocage) (i) et est constitué de moellons d'assez petite taille, la largeur de l'assise joue alors un rôle important. Aux Iles Sous-le-Vent, il s'agit de péristalithe contenant parfois un remplissage (i); ce péristalithe peut donc être conçu indépendamment de problèmes de retenue du remplissage. Les deux diagrammes (fig. 17) permettent de comparer les deux états. Sur la figure du haut, on constate qu'une augmentation d'une dimension quelconque entraîne l'augmentation des autres selon un facteur multiplicateur variable. Sur la figure du bas, qui correspond aux Iles Sous-le-Vent, on constate que hauteur et largeur sont étroitement liées, l'indice $l : h$ varie entre 1 et 3. Ceci est directement lié aux deuxième fait : aux Iles Sous-le-Vent, le *ahu* est constitué de dalles de corail. Si dans certains cas sa largeur peut atteindre les sept mètres, plus souvent celle-ci varie entre 1,20 et 1,80 m; ce qui correspond à la largeur maximum d'une dalle. Deux dalles implantées dans la largeur correspondent à la longueur d'un *ahu* de plus de 20 m; trois dalles à près de 40 m ou plus (1). A l'exception de structures à degrés, la hauteur du *ahu* est limitée par la hauteur possible d'une dalle qui peut varier de 0,60 à un peu plus de 2 m. La moyenne arithmétique, pour les structures connues, se situe à 1,70 m pour les structures hautes et 0,50 m pour les structures basses (2). La comparaison entre les deux diagrammes montre que les *ahu* des Iles Sous-le-Vent sont proportionnellement beaucoup plus longs et plus étroits que ceux des Iles au Vent. L'indice $Sc : Sa$ varie entre 34 et 3, ce qui est du même ordre que pour les Iles au Vent mais ne tient pas compte du fait qu'aux Iles Sous-le-Vent, les cours non délimitées sont de loin les plus nombreuses. Ces résultats prennent en compte les cours partiellement aménagées aux abords immédiats du *ahu*, ce qui, dans les Iles au Vent, correspond à un aménagement semblable alors que le mur d'enclos délimite pour la cour une surface beaucoup plus vaste. Si l'on retire de nos calculs ces situations particulières, la moyenne

arithmétique des valeurs de cet indice est sensiblement égale à 15, ce qui correspond également à la plus forte fréquence de valeurs rencontrées.

PLATES-FORMES SECONDAIRES

Le plus souvent, le *ahu* est la seule plate-forme (ou entourage) implantée dans la cour du *marae*. Sur certaines structures, une ou plusieurs plates-formes secondaires sont implantées à proximité immédiate du *ahu*. Lorsqu'il n'en existe qu'une, elle est généralement implantée à droite de la plate-forme principale et peut être isolée (*marae* de Vainae à Aiurua, Tahiti; GARANGER 1971) ou d'angle (structure B, *marae* Marae Taata à Paea, Tahiti; GARANGER 1975, cf. fig. 16 A). Dans quelques cas, elle est à gauche et isolée (structure centrale de l'ensemble de Vaili à Aiurua, GARANGER 1971) ou d'angle (structure annexe du *marae* de Vainae, GARANGER 1971). Aux Iles Sous-le-Vent, cette petite plate-forme peut être accolée à la façade antérieure du *ahu*, à mi-distance des extrémités de cette plate-forme principale (*marae* Taputapuata à Opoa, Raiatea, *marae* Manunu à Huahine). Dans les Iles au Vent, cette plate-forme secondaire peut être flanquée de pierres-dressées (*marae* Marae Taata). Dans les deux parties de l'archipel, de petites plates-formes peuvent avoir été établies dans la cour du *marae*, à quelques distances du *ahu* (TM 4 à Mahina, GÉRARD 1974 (cf. plan II); *Marae* Anini à Huahine).

PLATES-FORMES ET ESPACES CÉRÉMONIELS EXTÉRIEURS À LA COUR DU MARAE

Il peut arriver qu'une couleur enclose ou une plate-forme surélevée soit implantée à proximité immédiate d'un *marae*, ceci est fréquent tant aux Iles Sous-le-Vent (ensembles de Tainunu et d'Opoa à Raiatea) que dans les Iles au Vent (cf. prospections de CHAZINES dans la Papenoo 1976) (3). Aux Iles au Vent, on a pu constater à deux reprises l'association entre un *marae* dont les murs étaient en appareil à bossage (i) et une plate-forme surélevée construite à l'extérieur de la cour (TT 9 dans la Vaitepiha; site de Vaili à Aiurua et *marae* Marae Taata à Paea, GARANGER 1964, 1971, 1975).

(1) Il s'agit là de limites « ouvertes » marquant une tendance générale, c'est-à-dire que les éventails de valeurs possibles se chevauchent dans les valeurs extrêmes.

(2) La limite entre structures hautes et basses est établie à 0,90 m.

(3) Les travaux de J. M. CHAZINE et M. ORLIAC dans la vallée de la Papenoo à Tahiti permettront d'apporter nombre d'informations importantes pour la compréhension de l'habitat ancien à Tahiti, lorsqu'ils seront publiés.

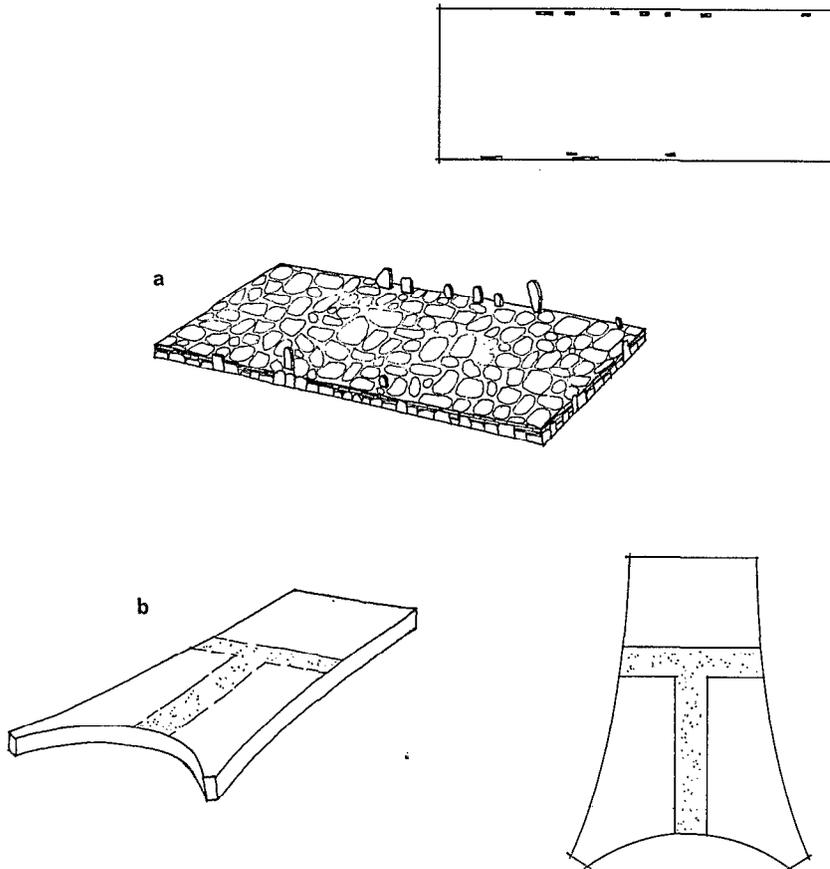


Fig. 18. — Plates-formes cérémonielles, d'après EMORY, 1933.

PLATES-FORMES DE RÉUNION OU PLATES-FORMES CÉRÉMONIELLES ASSOCIÉES À DES PIERRES-DRESSÉES (fig. 18 a)

Elles n'ont été jusqu'ici signalées que dans les Iles Sous-le-Vent (EMORY 1933, sites : 189 *marae* Taumariari à Raiatea, 165 *marae* Poureva dont la cour est enclose à Huahine et 128 *marae* Fare Toa également à Huahine). Les pierres-dressées sont situées en position périphérique sur le haut de la plate-forme. Ceci rappelle une disposition fréquente en Polynésie Occidentale, Extérieure (peuplements Polynésiens hors de la Polynésie), en Nouvelle Zélande, dans les Tuamotu de l'Est et, moins directement, aux Iles Cook et Iles Australes (cf. EMORY 1943; GREEN 1969).

PLATES-FORMES D'ARCHER (fig. 18 b)

Elles sont caractérisées par des bords longitudinaux divergents et un bord latéral concave. Leur dimension

maximum peut varier de sept (Ilot Tiaraunu à Tetiaroa, site 1; VERIN 1962, fig. 2) à plus de quinze mètres (ensemble d'Opoa à Raiatea). Lorsqu'elles sont flanquées de pierres-dressées, celles-ci peuvent être d'angles ou situées au milieu de la courbure (sites ScMo 109 et 161 à Opunohu Moorea, GREEN 1961 b). On sait qu'aux Iles de la Société, l'arc n'était utilisé qu'à l'occasion de compétitions sportives qui étaient aussi des cérémonies religieuses (cf. article de synthèse de Ed AHNNE 1930).

L'ENCEINTE

L'enceinte pouvait être constituée d'une simple palissade (*aumoa*) de matériaux végétaux, ce qui exclut la possibilité d'en retrouver des traces archéologiques sûres. Une cour enclose signifie donc nécessairement pour nous l'existence d'un mur ou d'un muret en pierre sèche ou en corail. Les murs d'enceinte sont trop rares aux Iles Sous-le-Vent pour être significatifs : EMORY (1933) a signalé

PLANCHE III

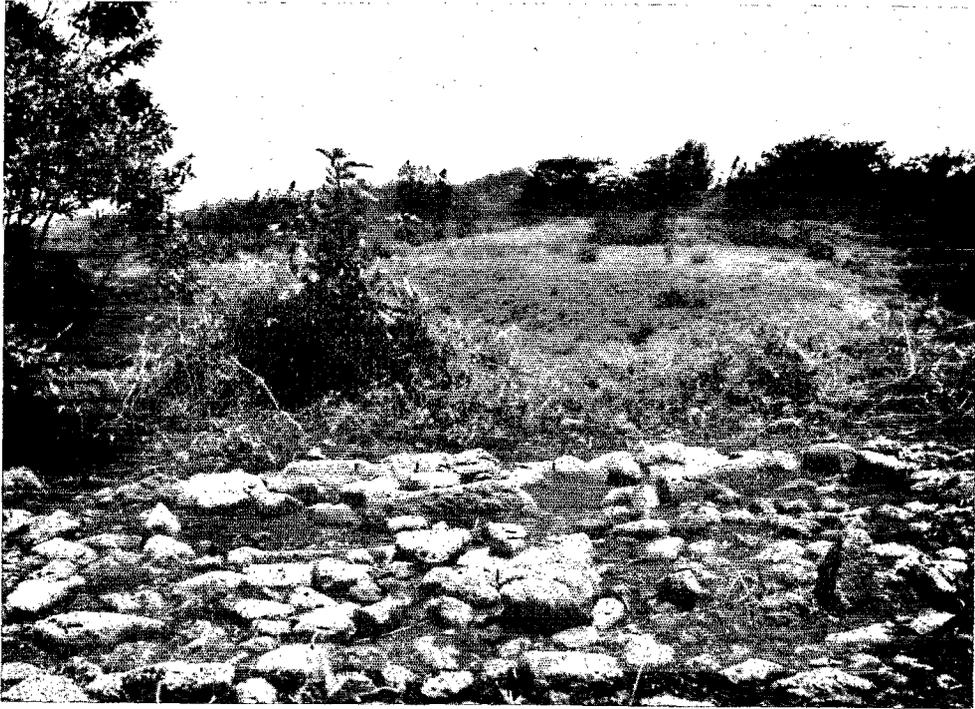


Photo 6. — Tahiti-Mahina : site TM 4 ; *Ahu* délimité par un simple entourage de pierres de bordure. Fouille GÉRARD 1972.

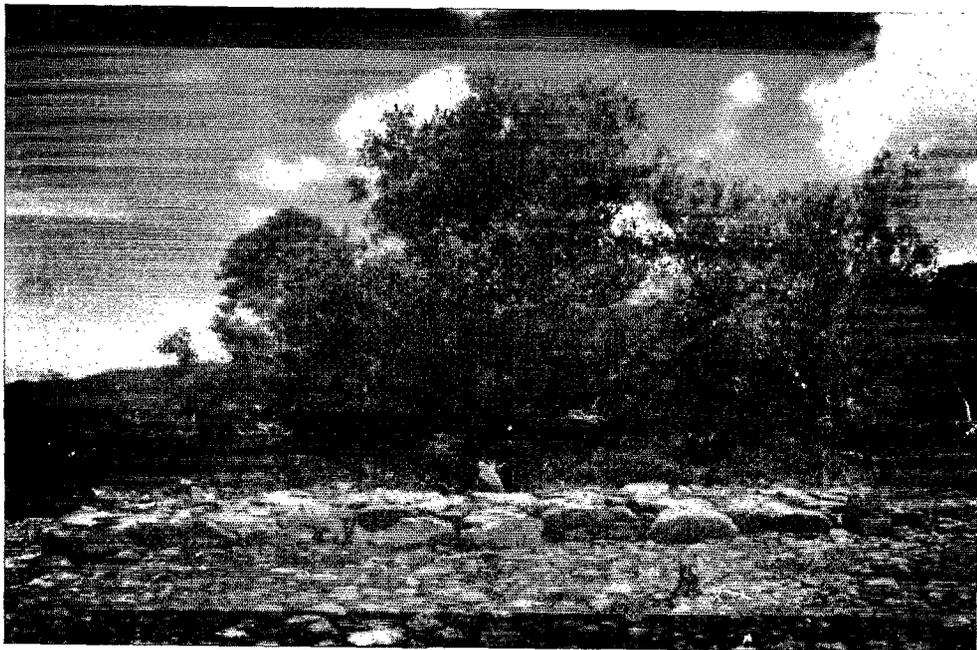


Photo 7. — Tahiti-Mahina : site TM 4. *Ahu*, plate-forme simple (bordure jointive, remplissage et pavage supérieur). Fouille GÉRARD 1972.

des cours totalement encloses sur les sites 206, *marae* Onetari, à Tahaa, 165, *marae* Poureva, 133, *marae* Matairea-rahi tous deux à Huahine. Des enceintes partielles existent sur les sites 158, *marae* Teava, 136 *marae* Tefano et 149 *marae* Tamata, tous trois situés également à Huahine. Dans les Iles au Vent, les structures encloses sont beaucoup plus nombreuses. Lorsqu'il existe, la hauteur du mur d'enceinte est indépendante des dimensions de la cour ou du *ahu*. Elle varie entre 0,50 m (structures encloses de l'ensemble d'Ateteura à Moorea, GERARD, 1974) à 1,20 m (*marae* Marae Taata à Tahiti, GARANGER, 1975). D'une façon générale, on constate que lorsque le *ahu* est une plate-forme simple ou appareillée isolée, il est plus bas que le mur d'enceinte, lorsque c'est une plate-forme adossée ou engagée (i), il est aussi haut ou légèrement plus haut que le mur d'enceinte; une plate-forme à degrés est toujours plus haute que le mur d'enceinte. L'enceinte lorsqu'elle existe, est le plus souvent totale, c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'ouverture permettant l'accès à la cour; elle peut être partielle lorsque la partie antérieure de la cour est en surplomb, c'est-à-dire lors d'une implantation sur remblai (*marae* de Vainae à Aiurua, Tahiti, GARANGER, 1971; structure 2 de l'ensemble d'Ateteura à Afareaitu, Moorea, GÉRARD, 1974).

MISE EN ŒUVRE DES MURS ET DES PLATES-FORMES (fig. 19 et 20)

Vocabulaire ancien

Murs et plates-formes peuvent être directement posés sur le sol, l'assise inférieure y étant engagée par battage; ils sont alors «*tutue*» (instable, non fixés) ou peuvent être établis sur un rang de dallots (i) engagés verticalement dans le sol (*tatinana* : poser une fondation, DAVIES, 1851). Dans ce dernier cas, un des termes pour désigner une assise verticale pourrait être «*arapu'e*»? (JAUSSEN, 1969). Le terme «*niu*» désigne également cette première assise verticale ou une bordure de pierres; par extension, il peut désigner une plate-forme simple ou un entourage. L'arase ou le couronnement d'un mur était «*tiava*» (DAVIES, 1851); le blocage ou le remplissage «*puo*». On ne distingue actuellement que deux types d'appareil, celui constitué de galets ou de

pierres dressées (i) ayant en parement une tête arrondie (*ofa'i menemene*) et celui constitué de pierres brutes ou éclatées à arêtes vives ou émoussées (*ofa'i parahurahu*). Les murs longitudinaux étaient «*pa*» ou «*patu*», le mur antérieur «*patu-hamuri*» (LESCURE, ANDREWS, 1944; DAVIES, 1851) ou «*opani*» (HENRY, 1068). Les angles formés par les murs étaient «*peho*» (DAVIES, 1851); l'intérieur de l'angle «*tau peho*» (HENRY, 1968), on rencontre également le terme «*ripoa marae*» pour désigner la chaîne d'angle (DAVIES, 1851; LESCURE, 1944). «*Ripoa*» signifie tourbillon, ce qui va dans le sens d'une allégorie assimilant le *marae* à une pirogue (1). Une pierre d'angle était appelée «*tihī*» (LESCURE, 1944); une pierre d'angle importante «*tihī rahi*» (DAVIES, 1851).

Matériaux

Les Iles Sous-le-Vent sont caractérisées par l'utilisation massive de dalles de corail. Dans les Iles au Vent, les matériaux utilisés pouvaient être de couleur blanche, rouge ou grise. Les matériaux de couleur blanche pouvaient être :

- des blocs cylindriques de corail (*toaati*),
- des petits blocs de corail (*taotoa*),
- de petits blocs de basalte recouverts d'un dépôt blanchâtre d'origine corallienne (*papatea*).

Les matériaux de couleur rouge étaient des fragments de roches basaltiques en cours de latérisation (*falu'ura*). Ces blocs étaient extraits de l'horizon B (*mamu*) qui est l'horizon superficiel de terre noire (*one repo*) et de la roche-mère basaltique (*papa*).

Les roches basaltiques sont grises et pouvaient être (fig. 23 : 4) :

- des pierres éclatées provenant sans doute, de cônes d'éboulis (*pao, ofa'i parahurahu*),
- des pierres oblongues sans arête saillante (*ofa'i menemene*),
- des galets roulés (*ta'avai*),
- des pierres dressées ou démaigries dont la tête était parfois piquetée et la queue taillée en dépouille (*tahimatamata*).

Les dallots servant de première assise verticale

(1) Ceci a été signalé par GARANGER (1975, pp. 55-56, note 26) qui a mis en évidence d'autres éléments justifiant cette hypothèse de travail : ainsi, «*tau*» serait le rocher sous la surface de la mer ou une ancre ; il signale également la présence de mâts ou de pagaies en bois implantés dans la cour de certains *marae* ainsi que la découverte fréquente d'ancre ou de plombées de pêche dans l'enceinte de ceux-ci. Il semble que cette allégorie s'étendait à bien des domaines de la vie publique. *Va'a* (pirogue) désignait également le clan et la famille (ANDREWS, 1944), le pouvoir politique : «*ta place est à la proue de la grande pirogue (gouvernement)... Veille à ce que le support du balancier ('ialo) de ta pirogue ne soit pas cassé. Son poids entraînerait ta tête à terre...*» (MARAU, 1971 : 66 et 219). L'analyse de cette métaphore (pirogue = district) peut être trouvée dans l'ouvrage d'OLIVER (1974 - V2 : 761)

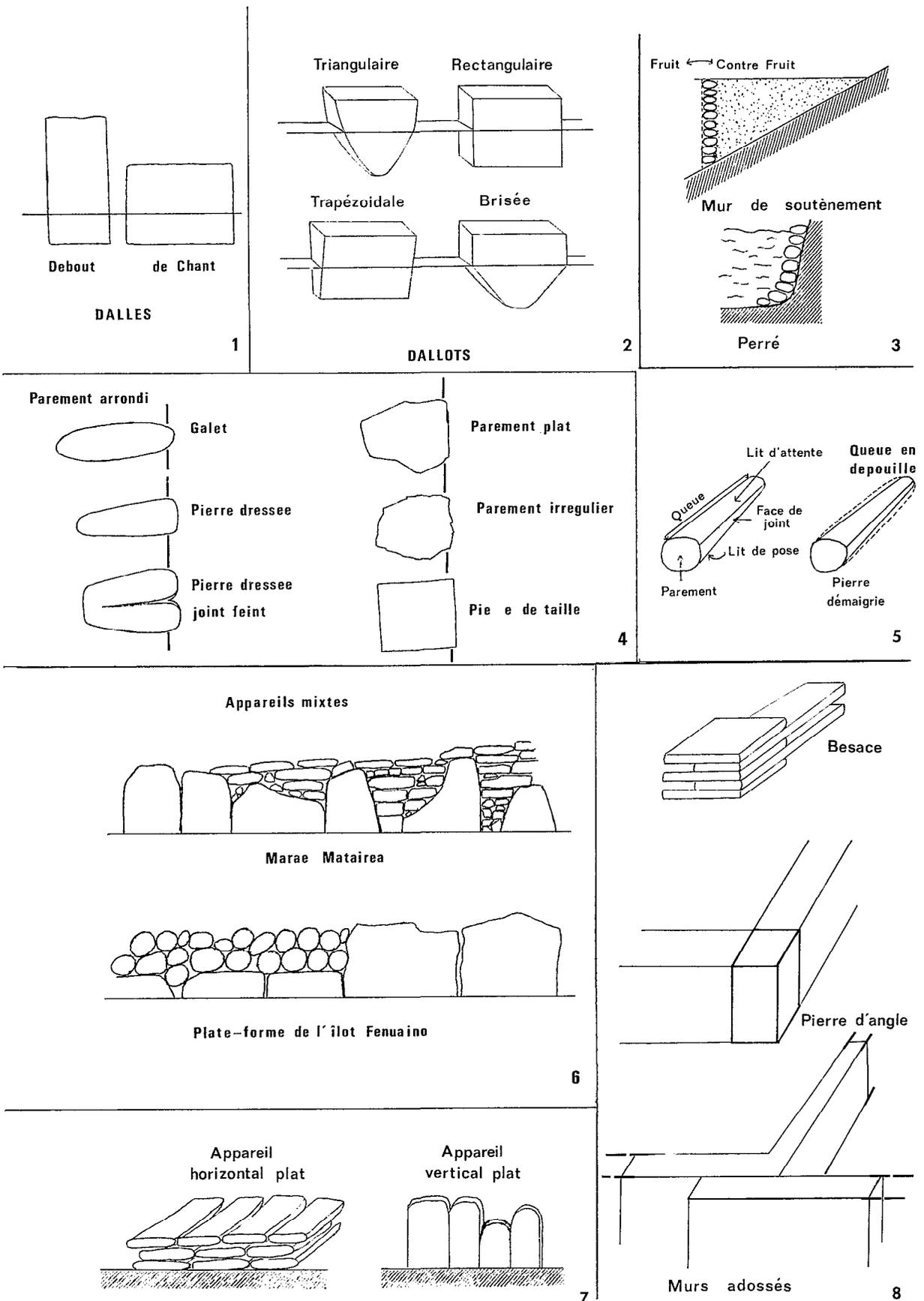


Fig. 19. — Mise en œuvre des murs et des plates-formes.

d'un mur ou d'une plate-forme pouvaient être blancs, rouges ou gris. Lorsque le rang était mixte, il n'y avait aucun ordre apparent dans l'alternance des couleurs. Seules l'épaisseur et la largeur des dallots étaient à peu près constantes. Ces dallots pouvaient être triangulaires, rectangulaires, trapézoïdaux ou à épaulement (fig. 19 : 2).

Les moellons mis en œuvre peuvent être :

- (a) des moellons bruts de pierres éclatées ;
- (b) des moellons ébauchés de manière à régulariser pans et parements ;
- (c) des pierres de taille à pans et parements dressés et à arêtes rectangles (très rares aux Iles de la Société) ;
- (d) des moellons équarris (fréquent pour les chaînes d'angles) ;
- (e) des galets de rivière oblongs ;
- (f) des pierres dressées à parement arrondi et queue taillée en dépouille (roches vacuolaires ou mamu) (fig. 19 : 5) ;
- (g) des fragments d'orgue basaltique parfois posés verticalement.

Murs et parements des plates-formes pouvaient être à cours simples ou multiples. Le plus souvent, des techniques à parement et blocage étaient utilisées (remplissage aux Iles Sous-le-Vent). Dans certains cas, le blocage pouvait être totalement ou partiellement remplacé par une (murs) ou plusieurs (plates-formes) maçonneries internes (*marae* Marae Taata et *marae* de la terre Vaihi à Tahiti; GARANGER, 1975-71; la plupart des structures d'Afareaitu à Moorea; fig. 20 B).

Péristalithes

Ils sont constitués de dalles posées debout ou sur chant. Il peut arriver que pour maintenir une élévation constante, cette disposition soit complétée par endroits d'un petit appareil de dalles posées à plat sur le remplissage.

Parements des murs et des plates-formes

Dans les Iles au Vent, il est nécessaire de distinguer les murs constitués de moellons à tête arrondie artificiellement ou non (appareil dit côtier car plus fréquent dans les zones côtières), des murs constitués de moellons ayant une face de parement plane ou incertaine (appareil dit intérieur ou intermédiaire). Ces deux principaux types ne sont pas totalement liés à des types architecturaux : types intérieurs et intermédiaires sont liés à la présence d'un *ahu* simple ou appareillé que l'on rencontre aussi bien dans les zones côtières ou intérieures, mais on peut également supposer que certaines plates-formes à degrés pouvaient être partiellement réalisées ainsi (vallée de la Vaiote, GARANGER 1971, structures de la plaine alluviale d'Afareaitu). Le type côtier est étroitement lié aux plates-formes à degrés, mais on rencontre dans l'intérieur des *marae* dont le pare-

ment extérieur de l'enceinte est en appareil côtier tandis que le *ahu* n'est qu'un simple entourage de corail ou de basalte (*marae* de Vaihi, GARANGER 1971) ou une plate-forme appareillée (TT 14 dans la Vaitepiha, GARANGER 1964).

Ces moellons peuvent être posés sans organisation apparente (opus incertum; généralement réalisé à partir de moellons bruts ou éclatés).

Ils peuvent être posés sans organisation apparente mais de manière à présenter en parement une face d'éclatement, un pan naturel ou ébauché (opus incertum à parement plat).

On distingue également un appareil allongé, fait de moellons bruts, éclatés ou équarris disposés en assises irrégulières et dont la plus grande dimension en parement est horizontale. On ne trouve d'appareil à assises régulières, joints de lit rectilignes et hauteur constante d'une même assise, que du type côtier; tous les moellons sont alors dressés (fig. 20 : 4). Il existe un cas unique d'appareil en pierres de taille (EMORY site 90, pl. 3 B), tous les pans sont dressés, elles sont disposées en assises régulières, les joints étant rectilignes, verticaux et horizontaux (cet appareil est fréquent aux Marquises; cf. fig. 20 : 1).

CHAÎNES D'ANGLES (i) (fig. 19 : 8)

Lorsqu'elles existent, elles sont pratiquement toujours appareillées. La liaison entre les murs latéraux et les murs antérieurs et postérieurs ou celle des parements longitudinaux et latéraux d'une plate-forme peut être réalisée soit par la mise en œuvre d'une pierre d'angle, généralement une pierre de taille, soit par un chaînage simple ou en besace de moellons ébauchés ou équarris. Dans quelques rares cas, la liaison entre deux enceintes peut être réalisée en adossant une extrémité de mur à une autre (*marae* Marae Taata, liaison des enceintes A et B, GARANGER, 1975).

Il existe également des appareils mixtes, telle par exemple, la combinaison d'un appareil vertical plat et d'un appareil horizontal plat (*marae* Matairea à Huahine) ou celle d'un appareil vertical plat et d'un appareil côtier (plate-forme de l'Ilot Fenuaino à Tautira, Tahiti).

PIERRES-DRESSÉES (cf. fig. 21)

Vocabulaire ancien

Le terme habituellement utilisé pour une pierre-dressée debout est *ofai tia* (litt. : pierre debout). Dans les textes, on trouve aussi *poutu* (ANDREWS, 1944; DAVIES, 1851), *pou* signifiant poteau. Il existe également le terme *fa'ahu* qui signifie érigé (DAVIES, 1851). Le terme *papa* (DAVIES, 1851, BIGGS, 1973, MARAU, 1971, p. 52) désigne une dalle

PLANCHE IV

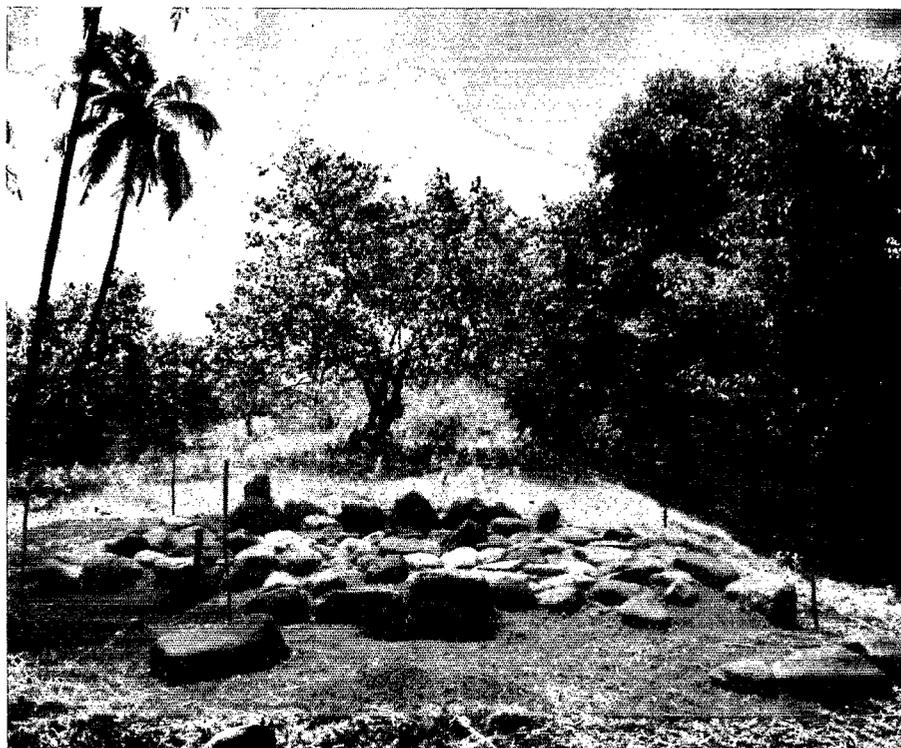
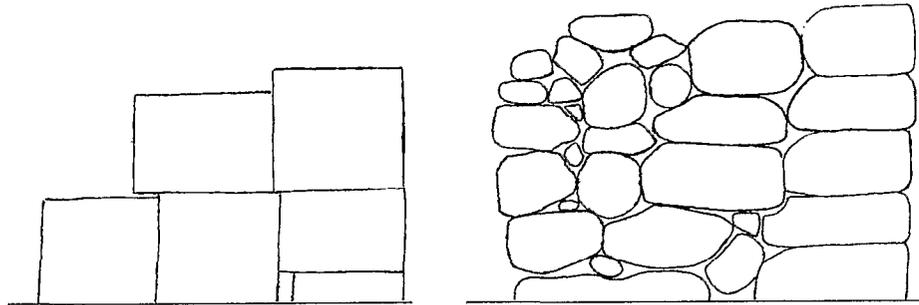


Photo 8. — Raiatea-Avera : site 7. Marae élémentaire. Fouille GÉRARD 1972.



Photo 9. — Raiatea-Opoa : une des structures de l'ensemble cérémoniel de Taputapuatea. *Ahu*, péristalithe de dalles de corail. Fouilles et restauration Y. H. SINORO (1969).

A

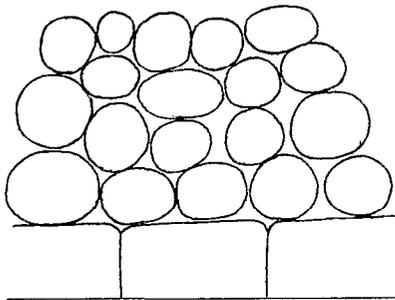


1 Marae Tepo

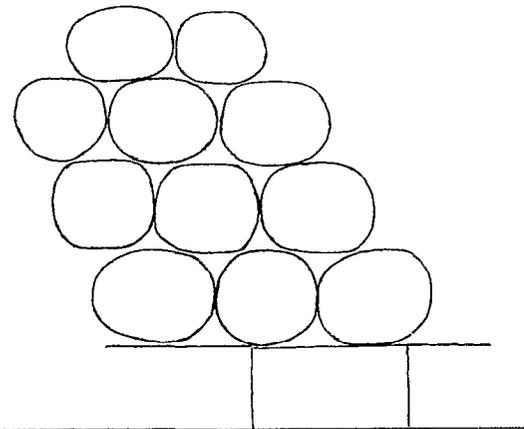
d'après Emory 1933 PI 3B

2 Marae Teua

d'après Emory 1933 PI 2A



3 Ateteura structure 1



4 Marae Mahaiatea

d'après Emory 1933 PI 5A

B

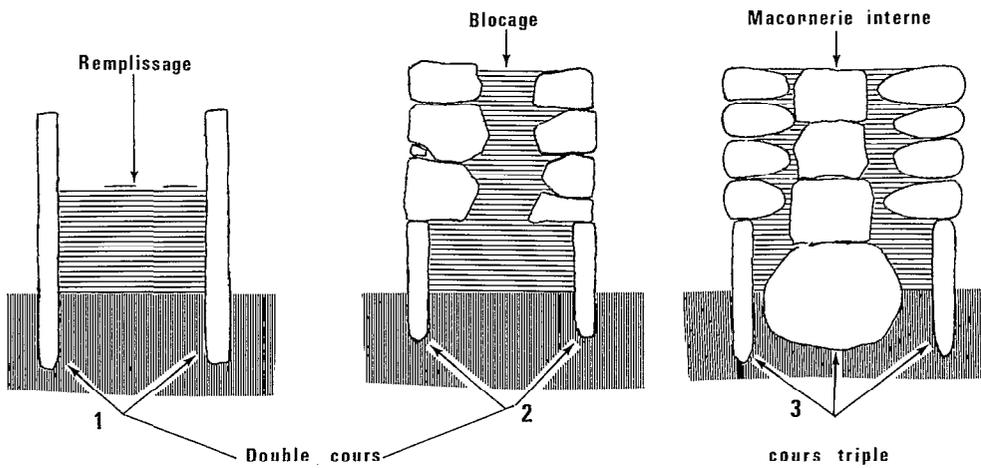


Fig. 20

plate, *papatia* désigne une dalle fichée debout, souvent employée comme pierre-dossier. Certaines pierres avaient une signification particulière, ainsi *faatua marae* ou *tiaturi* était le dossier du prêtre (LESCURE, 1944), *pu ari'i* était le dossier de l'*ari'i* (HENRY, 1968, p. 146; EMORY, 1933, p. 14); *pu maro'ura* était la pierre dossier principale sur les *marae* où l'*ari'i* pouvait porter le *maro'ura* (HENRY, 1968, p. 142; EMORY, 1933, p. 14). Ces termes se rapportent à la pierre-dossier, c'est-à-dire, souvent à une dalle plate (parfois il y en avait deux) située dans l'axe longitudinal du *marae*, au milieu de la cour ou dans sa partie antérieure. *Ha'ai* serait la pierre du *matahiapo* (ainé du lignage principal; HANDY, 1930, p. 105; EMORY, 1933, p. 14; MARAU, 1971, p. 51), elle était située au centre et représentait la branche aînée. *Ialo* serait la pierre du deuxième né et était située à droite du *ha'ai* (HANDY, 1930, p. 105). *Tarahu* serait la pierre de la branche cadette et était située à gauche du *ha'ai* (HANDY, 1930, p. 105). Cette disposition qui consiste en trois pierres-dressées alignées, est extrêmement fréquente le long de la façade antérieure du *ahu*, du moins dans les Iles au Vent, mais elle existe parfois le long d'un des côtés latéraux de la cour (Atateura, structure 2, GÉRARD, 1974), ce qui peut être interprété comme une « redondance » de la situation précédente soit comme correspondant à la série décrite plus haut, les pierres fichées en façade du *ahu* ayant une signification différente. D'autres pierres-dressées situées dans la cour auraient également une fonction particulière comme les *upu* (BAESSLER, 1897) qui seraient des pierres de vengeance, fichées devant les *ahu*, et sur lesquelles on venait demander la vengeance du sang. Les *ti'i* (tiki) sont des pierres-dressées anthropomorphes, souvent d'aspect phallique, fréquemment implantées sur de petites structures annexes à proximité d'une structure principale.

Ceci a été mis successivement en évidence par GREEN (1961) dans la vallée d'Opunohu à Moorea, GARANGER (1964) dans la vallée de la Vaitepiha à Tahiti, GÉRARD (1974) dans la vallée de Haumi et sur la pointe de Nuupure à Moorea et CHAZINES (1975) dans la vallée de la Papenoo à Tahiti.

DISPOSITION DES PIERRES-DRESSÉES (fig. 21 : 2, 3 et 4)

Sont considérées comme pierres-dressées, toutes pierres, dalles ou blocs plantés verticalement dans le sol et qui ne sont pas associées entre elles de manière

à constituer un enclos ou un mur. Elles peuvent être situées :

- (a) en dehors de l'espace délimité par la cour du *marae* ; il s'agit alors le plus souvent de pierres de bornage ou de sépultures ;
- (b) dans la cour *marae*, elles peuvent être :
 - sans organisation apparente (fig. 21 : 2, 4 et 5),
 - groupées par rangs de trois soit à la place où devrait se trouver normalement le *ahu*, soit le long d'un des murs latéraux (fig. 21 : 3),
 - dans la partie antérieure de l'axe méso-longitudinal du *marae*. Il s'agit alors d'une pierre-dossier (fig. 21 : 2-3) ;
- (c) associées au *ahu* ; on peut alors distinguer les arrangements suivants (fig. 21 : 2-4) :
 - une série de trois pierres-dressées le long de la façade antérieure,
 - deux séries de trois pierres, l'une étant disposée le long de la façade antérieure, l'autre le long de la façade postérieure,
 - une pierre fichée au milieu de la façade postérieure ou sur le *ahu* et une série de trois le long de la façade antérieure,
 - plusieurs pierres-dressées, parfois une dizaine le long de la façade antérieure ;
- (d) une dalle unique, fichée debout, devant et à gauche du *ahu*. Cette disposition est fréquente dans les Iles Sous-le-Vent et sur les structures à plates-formes à degrés dans les Iles au Vent. Les légendes nombreuses concernant ces pierres qui font souvent près de deux mètres de haut, se rattachent toujours au thème de l'investiture de l'*ari'i* (1) ;
- (e) associées à un entourage ou à des plates-formes secondaires ; ceci est assez fréquent et marque sans doute un espace consacré à un ancêtre ou une divinité particulière (fig. 21 : 2-2).

Il est important de signaler que l'organisation générale du dispositif de pierres-dressées dans le sol nous échappe d'autant plus que :

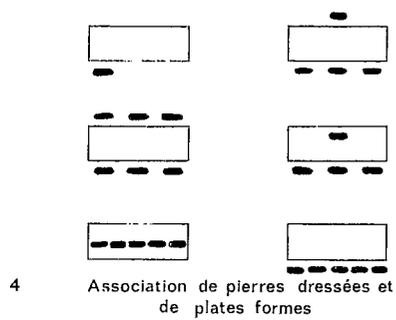
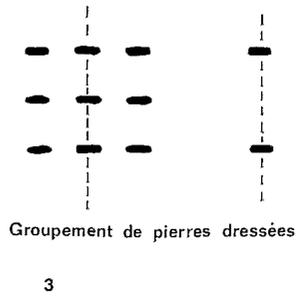
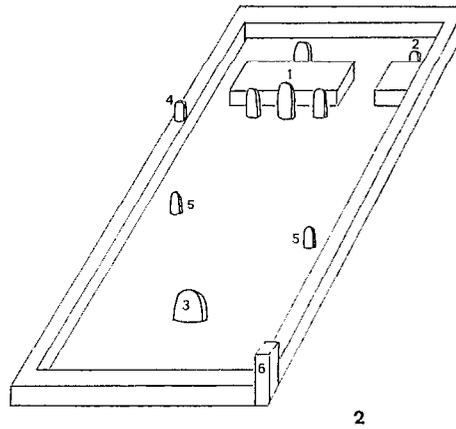
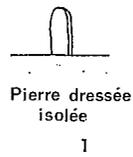
- (a) certaines ont été renversées et ne sont plus identifiables,
- (b) d'autres ont pu être déplacées d'une structure à une autre,
- (c) il n'est pas douteux que dans certains cas, des poteaux de bois, sculptés ou non, pouvaient avoir été implantés en lieu et place d'une pierre.

La taille de ces pierres n'est pas fonction de celle de la plate-forme ou du mur d'enceinte et peut varier d'une structure à une autre de 0,15 à 1,10 m. Cependant, on peut remarquer que dans les séries de trois, la pierre centrale est toujours la plus élevée (2).

(1) Ari'i : chef.

(2) J. GARANGER a pu constater que cette disposition de pierres fichées debout en rang de trois était non seulement fréquente en Polynésie, mais également sur certaines îles mélanésiennes où s'est fait sentir une influence polynésienne (*comm. pers.*). Ceci laisse supposer un espace symbolique beaucoup plus vaste que la simple identification de lignages.

DISPOSITION DES PIERRES DRESSEES



EXCAVATIONS

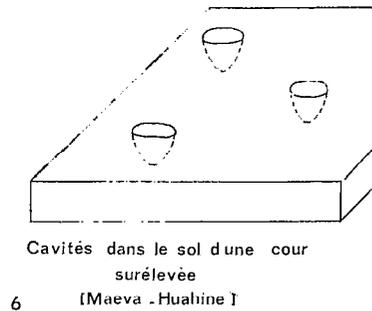
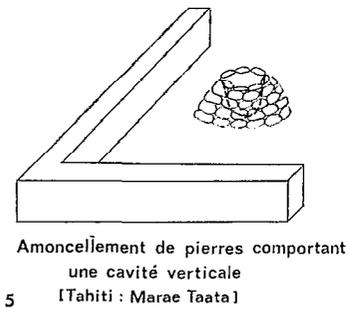


Fig. 21. — Disposition des pierres dressées et excavations.

CISTES

Sur certains *marae*, des *cistes* ont été réalisés à proximité immédiate du *ahu* (TM 4, ils sont disposés de part et d'autre de la plate-forme principale, GÉRARD, 1974). Dans ce cas, ils sont assimilables à des plates-formes secondaires dont ils occupent la position (*marae* de Vainaue à Aiurua, GARANGER, 1971). On peut également découvrir un ciste dans la partie antérieure de la cour, rarement au milieu, implanté non loin de la jonction des murs antérieurs et latéraux (site ScMo 163, GREEN, 1967, structure 2 de l'ensemble Ateteura, GÉRARD, 1974). La fouille de ces cistes n'a jamais permis d'en déterminer la fonction. Si des objets y étaient déposés, ils devaient être en matériaux périssables (os ou bois). On peut penser à des fosses à rebuts ou étaient déposées des matières organiques (cheveux, rognures d'ongles...) qui ne pouvaient être abandonnées que dans l'enceinte du *marae*. Ceci me paraît peu vraisemblable dans la mesure où ces cistes, dont l'entourage est de corail, semblent étroitement liés à la présence d'un *ahu* à appareil mixte (présence de corail dans l'appareillage de la plate-forme) et qu'ils sont rares sur les *marae* à plates-formes simples ou à degrés.

FOSSES À REBUTS

Sachant que rien de ce qui se trouvait sur le *marae* ne devait en sortir (tout était conservé ou détruit sur place), l'imagination aidant, bien des gens furent persuadés que l'on devait découvrir sur les *marae* une cache recelant soit un trésor (mirage des gallions espagnols perdus dans le Pacifique), soit des objets de culte (statuettes, parures), voire même un charnier correspondant aux nombreuses victimes humaines qui y étaient parfois sacrifiées. Les fouilles archéologiques n'ont jamais permis de mettre en évidence ces éléments; mais nous avons de bonnes raisons de croire que différents objets ainsi que des débris végétaux étaient parfois enterrés sous le pavage de la cour après destruction par le feu. En ce qui concerne les sépultures (cf. *infra*), celles-ci sont rares sur les *marae* et presque toujours isolées. Si le *marae* était parfois un lieu d'inhumation temporaire, il ne fut jamais cimetière.

SÉPULTURES

On sait par une gravure de WEBBER (1777) (fig. 22) que les victimes humaines pouvaient être enterrées dans la cour d'un *marae*. Il est vraisemblable qu'après disparition des chairs, les ossements étaient soit jetés à la mer, soit portés dans une grotte funéraire. Des vestiges humains ont parfois

été découverts dans les *ahu* de certains *marae* (*marae* Manunu site 132, *marae* Parau site 174 tous deux à Huanine, EMORY, 1933; site TT 14 dans la Vaitepiha, GARANGER, 1964; structure 2 à Ateteura, GÉRARD, 1974), ou sous le mur d'enceinte (site ScMo 163, GREEN, 1967). Les découvertes d'os de cochon en lieu et place sont aussi fréquentes (Ateteura structures 1, 2 et 4; Nuupure, site 2 et 3 à l'intérieur de la vallée d'Afareaitu, GÉRARD, 1974; *marae* Marae Taata, GARANGER, 1975). Les chants recueillis par ORSMOND, relatifs aux sacrifices font surtout allusion à des sacrifices humains (HENRY, 1968, Religion); nous avons toutes bonnes raisons de croire que la réalité des faits n'était pas toujours aussi généreuse et que bien souvent, un cochon était substitué à une victime humaine.

VESTIGES DE COMBUSTION

Ce sont rarement des foyers organisés. Ils sont le plus souvent situés à la base des murs ou sous le pavage (presque tous les sites de la Vaitepiha, GARANGER, 1964); ce sont parfois des cuvettes peu profondes (30 cm) (TM 4, structure 1 à Ateteura, GÉRARD, 1974). Il peut arriver que l'on découvre sous la structure les vestiges en place d'un four polynésien (*marae* de Vaihi, *marae* Marae Taata, GARANGER, 1971, 75; *marae* Nuupure, GÉRARD, 1974). Une telle association ne me paraît pas fortuite et pourrait correspondre aux vestiges d'une cérémonie précédant l'implantation de la structure.

AMAS DE PIERRES ET CUVETTES (fig. 21 : 5)

J. GARANGER a découvert dans la cour B du *marae* Marae Taata des monticules de pierres ayant une dépression centrale. Leur diamètre varie entre 1,50 et 2,80 m pour une hauteur de 65 cm environ (GARANGER, 1975, p. 34). Il existe dans la cour du *marae* Matairea Rahi à Huahine (SINORO, 1967, plan non publié) des dépressions ayant sensiblement les mêmes dimensions. Je ne sais si ces deux faits peuvent être mis en parallèles, la raison de ce type de réalisations est obscure.

COFFRES

Il n'est pas rare de découvrir des entourages de pierre ou de corail délimitant un espace rectangulaire et qui, du fait de leur orientation ou position, ne peuvent être assimilés à des *ahu* (*marae* Matairea Rahi à Huahine; TM 4 à Tahiti, GÉRARD, 1974; site TT 14 dans la Vaitepiha, structure de l'ilot Fenuaino, GARANGER, 1964 et matériaux non publiés). De tels « coffres » pouvaient avoir été établis sur le dernier degré d'un *ahu* (Mahaiatea d'après BAESSLER,

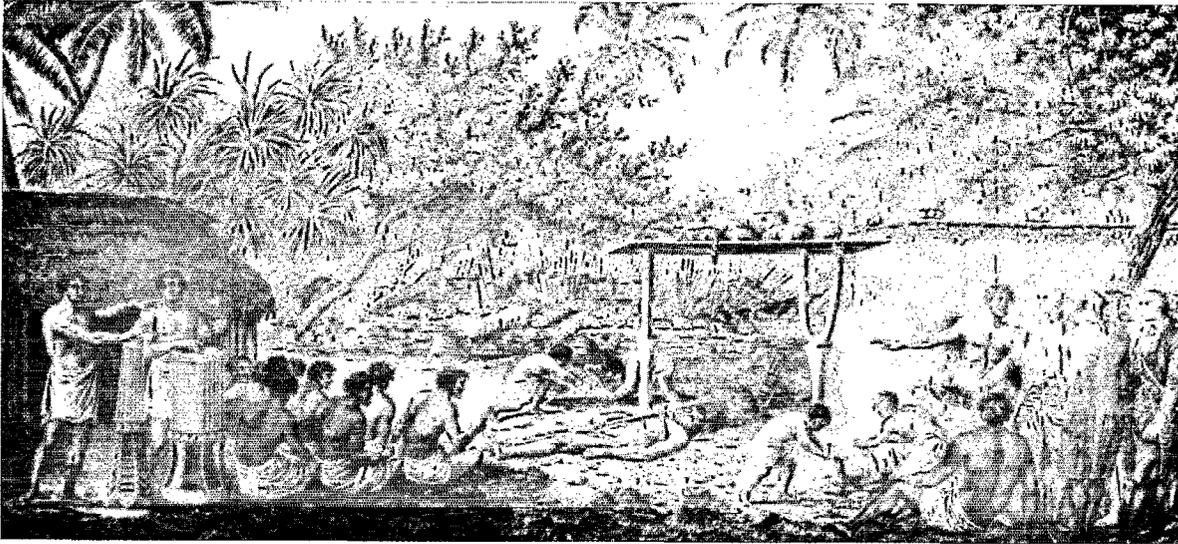
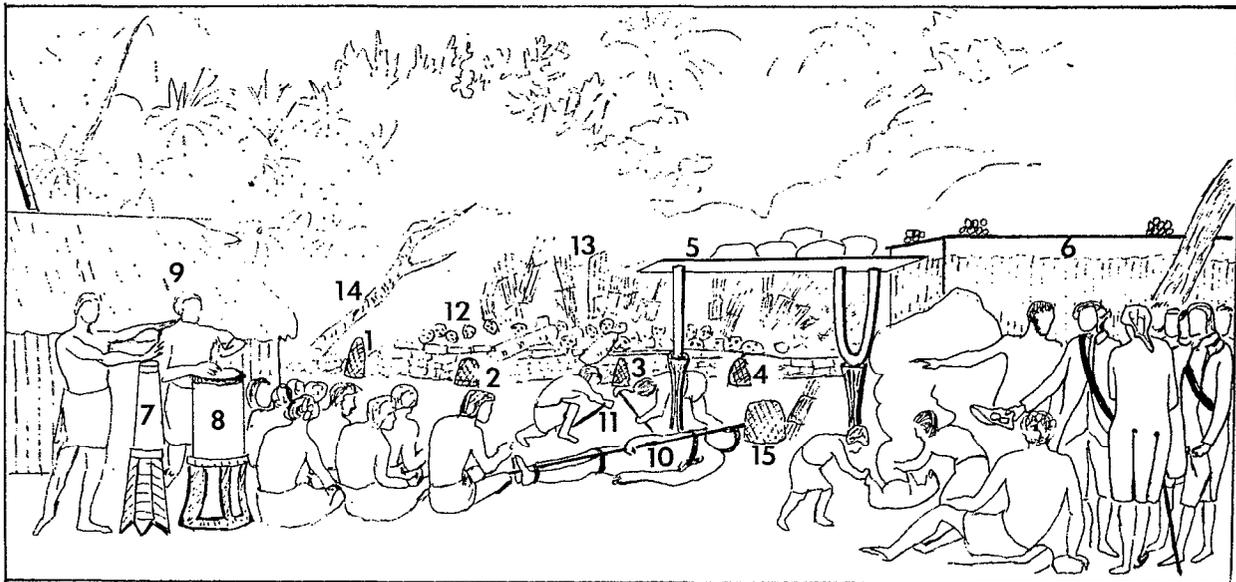


Fig. 22. — Gravure de WEBER (1777).



1 : Pierre dressée, sans doute associée à une petite plate-forme latérale, marquant l'emplacement du *ava'a iti*, où étaient déposées les images des dieux. — 2 : *Terahu* : pierre dressée du dernier né, symbolisant selon notre hypothèse le troisième niveau généalogique. — 3 : *Haa'i* : pierre dressée de la branche aînée, symbolisant selon notre hypothèse le premier niveau généalogique. — 4 : *Terahu* : pierre dressée de la branche cadette, symbolisant selon notre hypothèse le second niveau généalogique. — 2, 3, 4 forment une trilogie très fréquente sur les marae des Îles au Vent de l'archipel des Îles de la Société. — 5 et 6 : *Fata* ou autels sur lesquels étaient déposées les offrandes. — 7 et 8 : *Pahu* ou tambours. — 9 : Maison située sur la cour du marae, dont la fonction n'est pas, ici, identifiable. — 10 : Victime humaine sacrifiée. — 11 : Fosse où sera, sans doute provisoirement, enterrée la victime. — 12 : Amas de crânes que l'on a souvent, et je crois à tort, interprété comme vestiges de sacrifices humains, en fait, crânes d'ancêtres qui ont été déposés sur la plate-forme principale du marae à l'occasion d'une cérémonie et dont les pierres dressées symbolisent l'organisation généalogique. — 13 : Unu ou poteaux de bois sculptés, ils représenteraient des lignées de descendance généalogique. — 14 : Arbres poussant dans l'enceinte du marae.

1887; *marae* Aputerai à Mataiea (GÉRARD, non publié). BAESSLER y voit un coffre funéraire et fonde sur sa présence sa distinction entre *ahu* (qui serait ici cour et plate-forme) et *marae* : le *ahu* serait un monument commémoratif élevé du vivant même de son titulaire; le *marae* étant un espace réservé aux cérémonies religieuses. Quoi qu'il en soit, aucune sépulture, si ce n'est récente (*marae* Umarea, à Moorea) ne fut découverte dans ces « coffres ». Après l'arrivée des missionnaires qui imposèrent, dans la mesure du possible, l'inhumation en terre, des « coffrages » de ce type, flanqués ou non de pierres fichées dans le sol, furent parfois utilisés (GÉRARD, 1975).

L'ensemble des éléments présents dans la cour d'un *marae* n'était pas limité à ceux que nous venons de décrire. Pouvaient s'y trouver également (fig. 22) :

— des objets sculptés en bois ou en pierre (*ahuti'iti'i*, *ra*, *mauna*, qui pouvaient être différentes sortes d'animaux ou figures anthropomorphes (LESCURE, 1944, DAVIES, 1851),

— des simulacres de dieux comme les *to'o* qui étaient de petites pièces de bois, parfois grossièrement sculptées et enveloppées dans du *tapa* ou une vannerie de fibres de coco (1). La plupart de ces *to'o* étaient des simulacres du dieu Oro (voir à ce propos l'intéressant article de KOOLJMAN, 1964),

— des autels pour les offrandes animales ou végétales (*fala*) (fig. 22 : 5 et 6),

— des conques (*puororaitau*, DAVIES, 1851) ou *pu* (*Cyrtium trilonis*),

— des tambours (*pahu* ou *toere*), fig. 22 : 7 et 8,

— des mâts sculptés ou non (*tira*), fig. 22 : 13,

— des poteaux sculptés *unumaa* ou *unuunu* ou *unu* (DAVIES, 1851), qui remplaçaient dans certains cas les pierres fichées,

— éventuellement une ou plusieurs pirogues (*va'a*) et des ornements de pirogue *viriviri* (ANDREWS, 1944).

Il faut également signaler que le *marae* était traditionnellement un endroit sombre. Le toit du *marae* était la couverture des arbres au milieu desquels il était implanté. « Il faisait sombre sous les grands arbres de ces *marae* et le plus sacré de tous était le *miro* (*Thespesia populnea*)... » (HENRY, 1968, p. 158, chant des *marae*). D'autres espèces sont fréquemment associées à ces anciennes structures telles, *'aito*, arbre de fer (*Casuarina equisetifolia*), *'atae* (*Erythrina indica* ou *variegata* L.), *'ati* ou *tamanu* (*Calophyllum inophyllum*), *mati* (*Ficus tinctoria*), *'ora banyan* (*Ficus prolixa*), et le *ti'a'iri*, bancoulier (*Aleurites Moluccana*).

Sur les structures les plus importantes, était implanté le *fare tini atua* ou maison de dieu. C'était une construction sur pilotis dont le toit avait la forme d'une coque de pirogue renversée. On y

conservait des objets sacrés comme les *to'o*. Un texte recueilli par ORSMOND (HENRY, 1968, p. 441) nous informe sur la forme de cette construction : « ... la première maison du dieu dans le *marae* fut le corps vide de Taaroa lui-même, qui devint un modèle pour toutes les maisons de dieux... (dans ce chant, le corps de Taaroa est assimilé à une pirogue) lorsque le corps fut vidé tout était propre à l'intérieur, et les filles prenant cette pirogue la portèrent jusqu'au saint des saints dans le *marae*. La colonne vertébrale était le poteau central (faitage), les côtes étaient le support de la maison du dieu, le sternum était la charpente du toit et les os du bassin devinrent les ornements sculptés (*unuunu*) autour de la maison du dieu ». Ce chant est à rapprocher d'un chant de création (HENRY, 1968, p. 347) où l'on découvre : « ... il prit (Taaroa) son épine dorsale pour une chaîne de montagnes, ses côtes pour les flancs de la montagne, ses viscères pour les nuages qui flottent... ». P. 151, HENRY nous dit « La mer était le *marae* suprême... Le voyageur ou l'exilé qui ne possédait pas de terre honorait son dieu sur la plage... ». Le rapprochement de ces textes nous montre que bien au-delà du symbolisme de la pirogue, c'est toute la conception polynésienne de l'univers qui entre en jeu dans la symbolique du *marae*. Il est vain de vouloir y accéder à travers les seuls vestiges matériels.

Classification

La première classification proposée fut celle d'EMORY (1933, chapitre d'introduction). Il distingue deux grands groupes, les *marae* des Iles au Vent et les *marae* des Iles Sous-le-Vent. Parmi les *marae* des Iles au Vent, EMORY établit une distinction entre :

— les petits sanctuaires (shrine) qui ne sont constitués que d'une cour et de pierres fichées dans le sol, pour lesquels je propose la dénomination de *marae* élémentaire (fig. 23), les autres *marae* étant des structures complexes (fig. 24) ;

— les *marae* côtiers, le *ahu* est une plate-forme engagée à degrés, la cour est enclose, des pierres ouvrées à tête arrondie sont mises en œuvre dans les murs et les *ahu* (fig. 24 e et f) ;

— les *marae* intermédiaires, le *ahu* est une plate-forme appareillée, engagée ou adossée sur le mur d'enceinte et aussi haute ou plus haute que ce dernier, l'appareillage est composite, c'est-à-dire que des moellons de corail sont engagés parmi les moellons de basalte (fig. 24 e) ;

— les *marae* intérieurs, le *ahu* est une plate-forme appareillée, plus basse que le mur d'enceinte ; lorsqu'il existe, il est toujours isolé. Les murs sont en opus incertum (fig. 24 a et b).

(1) Des plumes, le plus souvent de couleur rouge étaient fichées dans ces vanneries.

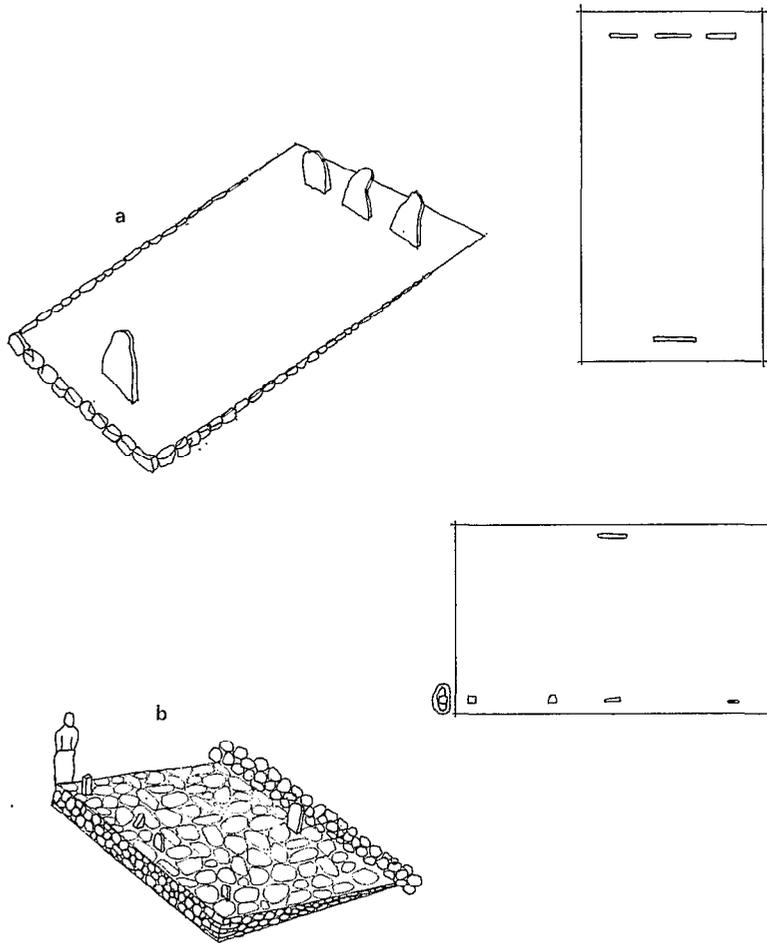


Fig. 23. — Maraes élémentaires, d'après EMORY, 1933.

Dans ses grandes lignes, cette classification est toujours valable à condition de ne pas affecter les qualificatifs de côtier, intérieur et intermédiaire, d'un sens géographique ou morphologique strict; il est vrai que les *marae* côtiers sont plus fréquents sur la côte, etc., si l'on ne considère que les Îles de Tahiti et Moorea, il faut également considérer que si l'appareillage côtier est caractéristique des plates-formes à degrés, on peut le retrouver sur des structures «intérieures» par leur plan et leur situation (TT 14 dans la vallée de la Vaitepiha, site de Vaihi dans la vallée d'Aiurua, GARANGER, 1964, 1971). Si on continue à parler de *marae* côtier, il faut en limiter l'emploi à ceux ayant une plate-forme à degrés et distinguer les structures encloses de celles établies sur des plates-formes surélevées qui ne le sont pas. L'ensemble du *marae* de Vainaue (GARANGER, 1971) pose également des problèmes de classification (fig. 23 d). Le petit *marae* adossé

à la structure la plus importante serait du type intermédiaire (*ahu* engagé), tandis que la structure principale serait du type intérieur. Le *ahu*, simple entourage (intérieur) est fait pour partie de corolles de corail (intermédiaire). De par sa situation géographique, ce serait un *marae* intermédiaire, de par son plan, c'est un *marae* intérieur. En fait, chaque type devrait être repris et précisé et de nouveaux types intermédiaires devraient être créés. Je ne vois pas l'utilité d'une telle démarche qui conduirait inévitablement à la création de nouveaux types à l'issue de tous travaux archéologiques apportant de nouveaux éléments. Ceci n'exclut pas la possibilité d'élaborer des listes types permettant de rendre compte dans le détail du nombre et de la qualité des structures implantées dans un secteur topographiquement bien défini. C'est ainsi qu'a procédé GREEN (1961, p. 171) pour rendre compte des différentes structures de la vallée d'Opunohu à Moorea;

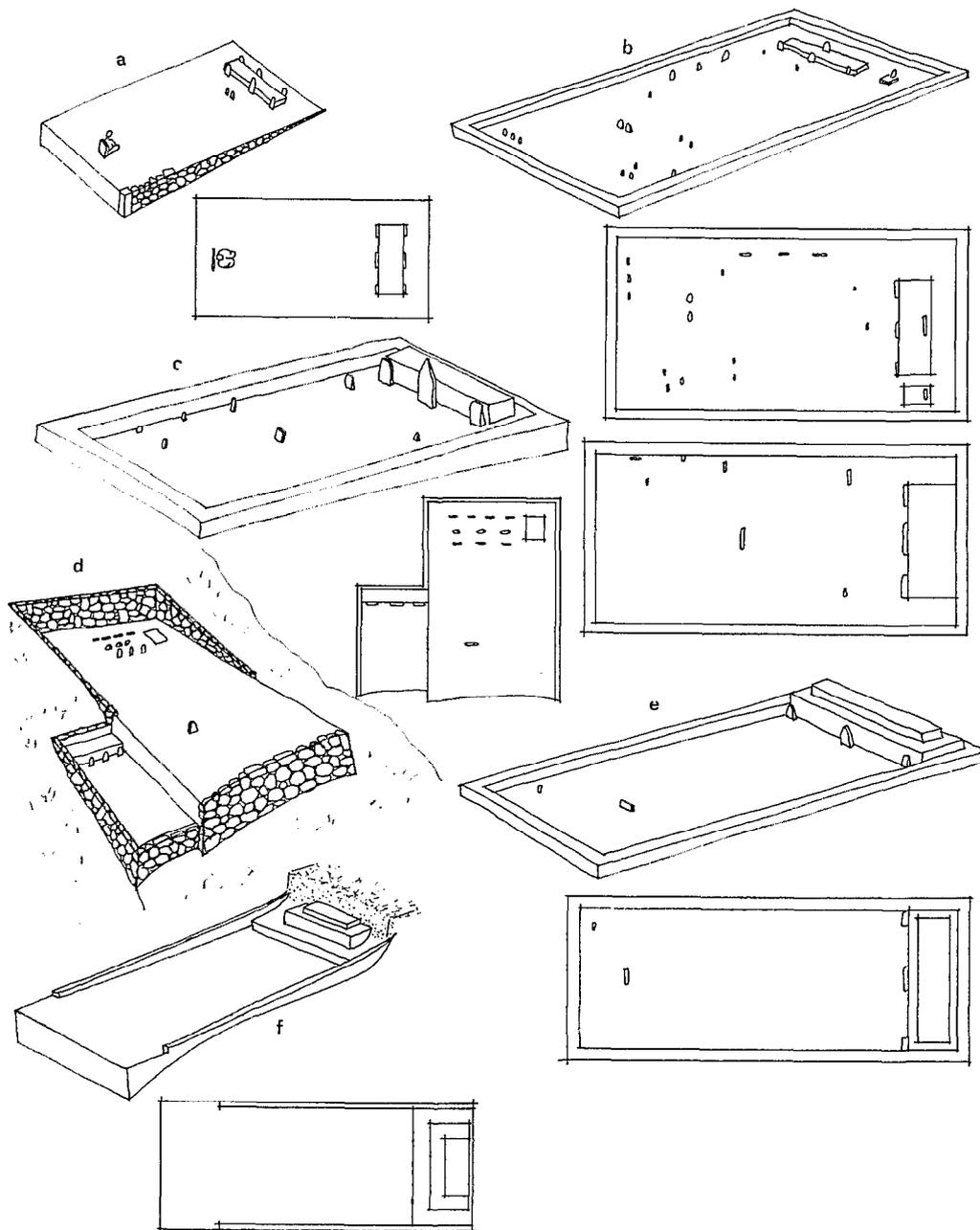


Fig. 24. — Marae complexes : a, b, c, e, f d'après EMORY, 1933 ; et d, d'après GARANGER, 1971.

cette liste n'est cependant pas applicable telle quelle aux vallées de Tahiti et encore moins à des îles comme Tetiaroa où la plupart des structures sont en corail (la présence ou l'absence de corail est un critère déterminant dans la typologie de GREEN, la plupart des *marae* de Tetiaroa sont pourtant bien tahitiens dans leur conception). Dans la mesure où toutes ces structures sont plus ou moins contemporaines

(à 300 ans près) puisque les techniques de datations récentes, compte tenu des marges d'erreur (de l'ordre de ± 100) ne permettent pas d'envisager une chronologie des types, le rôle d'un type est limité à faire ressortir des particularités régionales (à l'échelle d'un district ou d'une vallée pour les îles les plus importantes, de l'ensemble d'une île pour les îles basses et les petites îles hautes comme

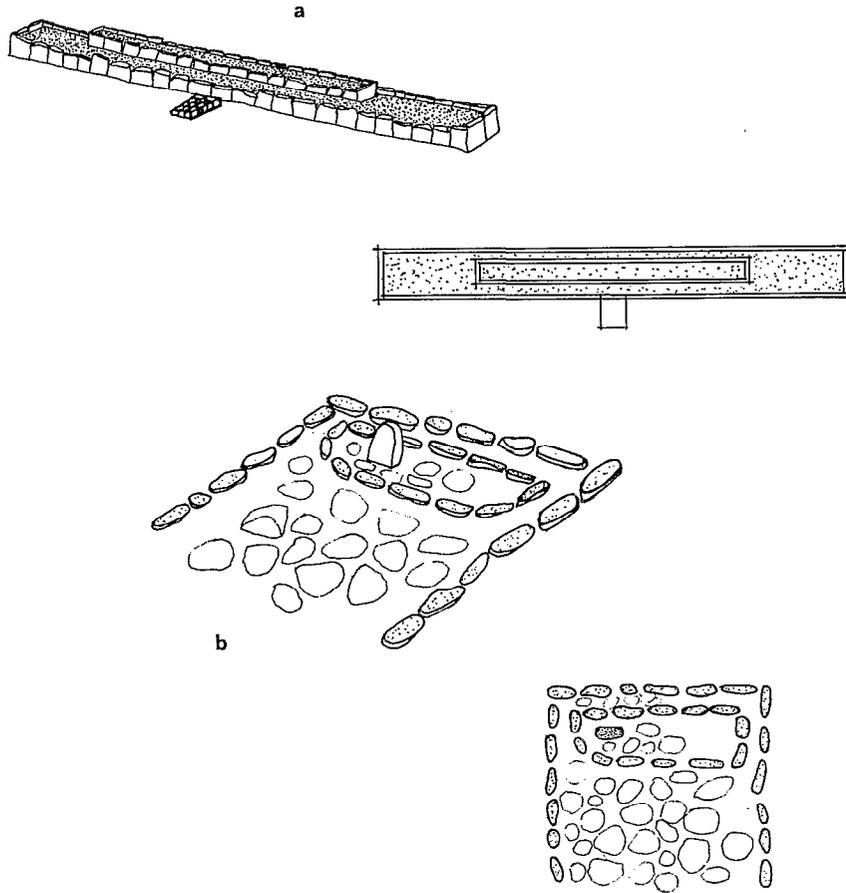


Fig. 25. — Marae des îles sous le vent : a d'après EMORY, 1933 ; b d'après GÉRARD, 1974.

Maïao ou Meetia). Dans cette perspective, rien ne s'oppose à la création, pour chaque secteur envisagé, d'une liste type qui lui soit propre.

Proposition

De mon point de vue, il faut considérer le *marae*, non comme une structure unique, mais comme la réunion, en un même lieu, de trois structures nettement individualisées, une cour, un *ahu*, un ensemble de pierres-dressées, sans oublier que le *marae* est une combinaison « dynamique » de ces structures, c'est-à-dire que chaque structure peut avoir été modifiée (le plus souvent dans le sens d'un agrandissement à l'occasion d'une réfection) à plusieurs reprises.

— la cour peut être :

- a1) au niveau du sol ; a2) surélevée ;
- b1) non délimitée ; b2) délimitée ;
- b21) totalement ; b22) partiellement ;

- c1) carrée ; c2) oblongue ; c3) barlongue ;
- d1) enclose ; d2) non enclose ; d3) partiellement enclose.

— le *ahu* peut être :

- a1) entourage ; a2) plate-forme simple ; a3) plate-forme appareillée ; a4) plate-forme à degrés ;
- b1) isolé ; b2) adossé ; b3) engagé ;
- c1) basalte ; c2) corail ; c3) mixte.

— les principales pierres fichées dans la partie postérieure de la cour peuvent être disposées de la façon suivante :

- a1) groupe de trois en triangle ;
- a2) groupe de trois alignées ;
 - a21) groupe unique ;
 - a22) groupe de trois associé à une pierre unique ;
 - a23) deux groupes de trois ;
 - a24) plus de deux groupes de trois ;
 - a25) groupe de plus de trois pierres ;
 - a26) autres dispositions ;
- b1) associées à un *ahu* ; b2) absence de *ahu*.

— l'appareil des murs et des plates-formes peut être :

- a1) corail ;
 - a11) dalles ;
 - a12) dallots ;
 - a13) moellons ou blocs ;
- b1) basalte ;
 - b1) moellons bruts, éclatés, pierres de taille ;
 - b2) moellons oblongs à tête arrondie, roulés, dressés.

Tels sont, à mon avis, les éléments qui devraient entrer en combinaison dans les listes types, ce qui ne signifie pas qu'ils soient limités à ceux que je viens de présenter.

Manuscrit déposé au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M. le 16 novembre 1978.

INDEX

Accoté : Structure ou élément de structure accoté à... : jointif le long d'un de ses petits côtés.

Adossé : Structure ou élément de structure adossé à... : jointif le long d'un de ses grands côtés.

Ahu : Construction en pierre sèche, dans un sens restreint désigne la plate-forme principale du *marae*.

APPAREIL : caractérisé par :

- (a) l'agencement des moellons ou des blocs dans une maçonnerie,
- (b) la mise en œuvre de certains types particuliers de moellons ou de blocs.

Dans ce texte, le terme appareil est considéré dans son acception la plus large pour décrire le mode de construction d'un mur dès qu'il ne s'agit pas d'un simple empilement au hasard de blocs ou de moellons.

On distingue :

1° l'appareil à bossage caractérisé par l'emploi de moellons à tête hémisphérique ou globuleuse. Il peut être réalisé au moyen de :

- (a) galets roulés,
- (b) moellons dressés (appareil côtier),

2° appareil à parement plat caractérisé par la mise en place de moellons éclatés ou de plaquettes orientés de manière à présenter en parement une face d'éclatement ou une tranche,

3° Opus incertum réalisé par la mise en œuvre de blocs ou de moellons sans souci apparent de présenter un *nu* de mur homogène.

On dit d'un appareil qu'il est mixte lorsqu'il résulte de la combinaison de différents appareils. Il est dit composite lorsqu'il est réalisé à partir de moellons de nature différente.

BLOPAGE : Matériaux (le plus souvent granulat) servant d'une part à combler l'espace entre deux parements de mur (fourrure) et d'autre part « à bloquer » les queues des moellons de parements qui y sont engagées.

BORDURE : Alignement de moellons ou de dallots délimitant un espace ou l'emprise d'une construction (généralement rectangulaire). Lorsqu'il s'agit de dallots, ceux-ci sont profondément ancrés dans le sol.

CHAÎNE : Ensemble de moellons appareillés disposés horizontalement ou verticalement afin de renforcer un ouvrage de maçonnerie ou de créer un effet ornemental.

COUR : Espace non construit du *marae* : lorsqu'elle est délimitée ou partiellement délimitée, elle peut être :

- (a) oblongue : dans ce cas, sa plus grande dimension est l'axe transversal du *ahu*,

- (b) barlongue : lorsque sa plus grande dimension est dans l'axe longitudinal d'un *ahu*.

COURONNEMENT : Assise supérieure d'un mur portant sur les deux parements.

DALLOT : Petite dalle dont la plus grande dimension est toujours inférieure à 1 m. Verticalement, elle est utilisée comme bordure, comme première assise d'une construction, comme élément de péristalithe. Horizontalement, elle est utilisée comme moellon d'appareil.

ENGAGÉ : Structure ou élément de structure engagé dans... : jointif sur au moins trois de ses côtés.

GROUPEMENT : ... de structures ou d'éléments. Ceci correspond soit à l'implantation distincte d'un ensemble d'éléments ou de structures sur un espace restreint, soit à son développement par adjonction d'autres éléments ou d'autres structures. On peut distinguer :

- (a) groupement en essaim : groupement de structures isolées ;
- (b) groupement en cour fermée : groupement de structures par accotement ou adossement ;
- (c) structures regroupées ; structures isolées, réunies entre elles par un élément n'appartenant pas en propre à l'une de ces deux structures (tel un mur de remplissage par exemple).

MOELLON : Élément de construction susceptible d'être mis en œuvre à main nue par un seul homme. Aux Iles de la Société, leur poids excède rarement 4 à 5 kg. On distingue :

- (a) les moellons de tout venant aux formes irrégulières ;
- (b) les moellons de plat ; peu épais et ayant naturellement des faces de lit relativement planes ;
- (c) les moellons éclatés ; présentant au moins une surface d'éclatement ;
- (d) les moellons ébauchés ; modifiés par percussion diffuse ou punctiforme afin de faciliter leur mise en œuvre ;
- (e) les moellons dressés : modifiés de manière à obtenir des pans. La queue est généralement taillée en dépouille.

PÉRISTALITHE : Ensemble de dalles fichées verticalement dans le sol (debout ou sur chant) délimitant un espace rectangulaire.

PERRÉ : Maçonnerie établie en parement d'un talus, d'un remblai ou d'une rive, destinée à les protéger contre le ruissellement des eaux ou l'écoulement d'un cours d'eau.

Le perré est distinct du mur de soutènement destiné à contenir la charge d'un remblai.

PIERRE DRESSÉE : Pierre fichée verticalement dans le sol, généralement oblongue. Lorsqu'il s'agit de dalles, on distingue :

— les dalles fichées debout : la plus grande dimension étant verticale,

— les dalles fichées sur chant : la plus grande dimension étant horizontale.

PIERRE DRESSÉE (ou moellon) : présentant des pans après modification volontaire de sa surface. Ce peut être un moellon d'appareil ou une dalle fichée debout (Pierre d'Investiture).

PLATE-FORME : Construction surélevée par rapport au niveau du sol. Elle peut être :

(a) simple : constituée d'un seul rang de dallots,

(b) appareillée : constituée d'une première assise verticale et d'une maçonnerie,

(c) à degrés : il s'agit alors soit d'un ensemble de plates-formes construites en retrait, chacune d'entre elles servant de soubassement à une autre, soit d'une plate-forme appareillée dont le parement est établi en gradins.

PLATE-FORME FEINTE : Terrasse appareillée de manière à simuler l'aspect d'une plate-forme.

QUEUE : Partie d'un moellon engagée dans le mur. Par extension, partie d'une pierre dressée engagée dans le sol.

REMPLISSAGE : Matériaux utilisés pour combler un volume délimité par des parements de mur ou un péristalithe.

Indices Remarquables :

Indice largeur (l) / Longueur (L) de la cour : $\frac{l}{L}$

Indice Longueur (L) / largeur (l) du ahu : $\frac{L}{l}$

Indice largeur (l) / hauteur (H) du ahu : $\frac{l}{H}$

Indice Surface de la cour (Sc) / Surface du ahu (Sa) : $\frac{Sc}{Sa}$

RÉFÉRENCES

BARBIER (L.) *et alii*, 1971 : « *Dictionnaire Technique du Bâtiment et des Travaux Publics* » Eyrolles, Paris.

GAC (P.), 1977. — « *Habitats. Constructions traditionnelles et marginales* ». Éditions Alternatives et Parallèles, Paris.

FREAL (J.), 1977. — « *L'architecture Paysanne en France. La Maison* » Serg, Paris.

PÉROUSE DE MONTCLOS (J. M.), 1972. — « *Vocabulaire de l'architecture* » 2 V. Ministère des Affaires Culturelles, Paris.

U.I.A., 1970. — « *Vocabulaire international des termes d'urbanisme et d'architecture* ». Société de diffusion des Techniques du Bâtiment et des Travaux Publics, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS (H.), 1964. — *Mémoires d'Arii Taimai*. Publication de la Société des Océanistes n° 12, Paris.

AHNNE (E.), 1930. — « L'arc chez les Polynésiens ». *B.S.E.O.*, t. IV, n° 36 : 39-46.

ANDREWS (E.), 1944. — *A comparative dictionary of the Tahitian language*. Chicago.

BANKS (J.), 1963. — *The Endeavour Journal of... 1768-1771*. Edited by J. C. Beaglehole. Angus and Robertson L. T. D., Sydney.

BIGGS (B.), 1973. — *Comparative polynesian word list*. Provisional version, Auckland.

CHAZINE (J. M.), 1976 et 1977. — *Rapports sur les recherches archéologiques dans la vallée de la Papenoo*. C.N.R.S., RCP 259, Mimeo, Paris.

COOK (J.), 1955 à 1961. — *The Journals of... Hakluyt Society Extra Series n°s 34 à 35*, Cambridge University Press (edited by J. C. Beaglehole).

DANIELSON (B.), 1957. — « A Unique Tahitian Stone Figure » Extract from *J.P.S.*, V 66, n° 4.

DAVIES (Revd J.), 1851. — *A Tahitian and English Dictionary*. LMS Press, Tahiti (annoté par A. Drollet).

ELLIS (W.), 1972. — *A la Recherche de la Polynésie d'autrefois*. Publication de la Société des Océanistes n° 25, Paris (traduit par M. Sergueïev et C. Buyer-Mimeure).

EMORY (K.), 1931. — « The Marae at which Capt Cook witnessed a human sacrifice » *B.S.E.O.*, t. IV, n° 39 : 194-203.

EMORY (K.), 1932. — *Traditional History of marae in the Society Islands*. Manuscript, Bishop Museum Honolulu.

EMORY (K.), 1933. — *Stone Remains in the Society Islands*. Bishop Museum Bull 116, Honolulu.

EMORY (K.), 1943. — « Polynesian Stone Remains » in *Papers of the Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology*, V, XX : 9-31, Harvard University.

EMORY (K.), 1962. — « Report on Bishop Museum Archaeological Expedition to the Society Islands in 1960-1961 » Extract from *J.P.S.*, V, 71, n° 1.

EMORY (K.), 1964. — « Marae de Bora-Bora ». *B.S.E.O.*, t. XII, n° 146-147 : 370-377.

EMORY (K.), 1970. — « A re-examination of East Polynesian Marae : many marae later » in *Studies in Oceanic Culture History*, R. C. Green and M. Kelly editors,

- Pacific Anthropological Records, n° 11 : 73-92, Bishop Museum, Honolulu.
- EMORY (K. P.) et SINOTO (Y.), 1962. — Report on Bishop Museum Archaeological Expedition to the Society Islands in 1960-1961 », *J.P.S.*, V 71 : 76-100.
- EMORY (K. P.) et SINOTO (Y.), 1965. — *Preliminary report on the archaeological investigations in Polynesian, and American Samoa in 1962, 1963, 1964. Mimeo*, Bishop Museum, Honolulu.
- GARANGER (J.), 1964. — « Recherches archéologiques dans le district de Tautira ». Rapport préliminaire, *J.S.O.*, n° 20 : 5-21.
- GARANGER (J.), 1969 a. — « L'archéologie et les Iles de la Société ». *B.S.E.O.*, n° 168-169 : 246-269.
- GARANGER (J.), 1969 b. — *Pierres et rites sacrés du Tahiti d'Autrefois*. Société des Océanistes, Dossier n° 2, Musée de l'Homme, Paris.
- GARANGER (J.), 1971. — *Rapport d'activité pour l'année 1971. Mimeo*, C.N.R.S., Paris (présentation des sites de la vallée d'Aiurua, Tautira, Tahiti).
- GARANGER (J.), 1973. — *Recherches interdisciplinaires dans la vallée Vaioete (Tautira, Tahiti)*. Étude archéologique. *Mimeo*, O.R.S.T.O.M., Papeete.
- GARANGER (J.), 1975. — *Marae Marae Taata. Travaux effectués par la mission archéologique O.R.S.T.O.M.-C.N.R.S. en 1973 et en 1974. Mimeo*, C.N.R.S., RCP 259, Paris.
- GÉRARD (B.), 1974 a. — *Contribution à l'étude des structures lithiques à caractère religieux ou cérémoniel aux Iles de la Société. Mimeo*, O.R.S.T.O.M., Papeete.
- GÉRARD (B.), 1974 b. — « Origine traditionnelle et rôle social des Maraé aux Iles de la Société ». *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. Hum.*, vol. XI ; n° 3/4 : 211-226.
- GÉRARD (B.), 1978. — *L'époque des Maraé aux Iles de la Société*. Thèse de 3^e cycle, Université de Paris X, Nanterre.
- GREEN (R.), 1961 a. — « Moorean Archaeology : a preliminary report » *Man*, n° 200 : 169-173.
- GREEN (R.), 1961 b. — « La plate-forme d'archer et le marae Afareaito, Opunohu, Moorea ». *B.S.E.O.*, t. XI, n° 136/137 : 310-315.
- GREEN (R.), 1968. — « Religious structures (marae) of the Windward Society Islands ». *New Zealand Journal of History*, V 2, n° 1 : 66-89.
- GREEN (R.) et al., 1967. — *Archaeology in the island of Moorea, French Polynesia*. The American Museum of Natural History, Anthropological Papers, V 51 : 2.
- HANDY (E. S. C.), 1927. — *Polynesian Religion*. Bishop Museum, Bull. 34, Honolulu.
- HENRY (T.), 1968. — *Tahiti aux temps anciens*. Publication de la Société des Océanistes, Musée de l'Homme, Paris (traduit par B. Jaunez).
- JAUSSEN (T.), 1969. — *Grammaire et dictionnaire de la langue Tahitienne*. Papeete.
- KOOLJMAN (S.), 1964. — « Ancient Tahitian God-Figures ». *J.P.S.*, V 73 : 2 : 110-125.
- LAVONDES (A.), 1968. — *Art ancien de Tahiti*. Société des Océanistes, Dossier n° 1, Musée de l'Homme, Paris.
- LAVONDES (A.), 1976. — *La culture matérielle en Polynésie d'après les collections archéologiques et ethnographiques du Musée de Papeete*. Thèse de 3^e cycle, Manuscrit O.R.S.T.O.M., Paris.
- LEMATIRE (Y.), 1973. — *Lexique du Tahitien contemporain*. O.R.S.T.O.M., Paris.
- LESCURE (R.), 1944, 1953. — « Essai de reconstitution des mœurs et des coutumes de l'ancien Tahiti d'après le vocabulaire. *B.S.E.O.* : n° 72, déc. 44 : 28-34 ; n° 73, déc. 45 : 77-85 ; n° 76, juin 46 : 191-195 ; n° 77, mars 47 : 285-288 ; n° 79, juin 47 : 303-307 ; n° 80, sept. 47 : 356-360 ; n° 84, sept. 48 : 503-505 ; n° 97 déc. 51 : 331-345 ; n° 103, juin 53 : 82-83.
- MARAU TAAROA, 1971. — *Mémoires de... traduit par sa fille la princesse Takau Pomare*. Publication de la Société des Océanistes n° 27, Musée de l'Homme, Paris.
- MORRISON (J.), 1966. — *Journal de...* Publication de la Société des Océanistes n° 16, Musée de l'Homme, Paris (traduit par B. Jaunez).
- OLIVIER (D.), 1974. — *Ancient Tahitian Society*. 3 V, Australian National University Press, Canberra.
- RODRIGUEZ (M.), 1930. — *Journal de... Papeete*.
- ROPITEAU (A.), 1962. — « Quelques informations concernant les marae de Tupai ». *B.S.E.O.*, n° 139.
- SINOTO (Y.), 1969. — « Restauration de marae aux Iles de la Société ». *B.S.E.O.*, nos 168/169 : 236-238.
- SINOTO (Y.) et MAC COY (P.), 1973. — *Teti'aroa Archaeological Field School. Progress Reports nos 1 and 2, Mimeo*, Bishop Museum, Honolulu.
- SINOTO (Y.) et VERIN (P.), 1965. — « Gisements archéologiques étudiés en 1960-1961 aux Iles de la Société par la mission Bishop Museum-O.R.S.T.O.M. *B.S.E.O.* n° 152 : 567-597.
- VERIN (P.), 1960/1961. — « Dernières recherches archéologiques en Polynésie Française ». *B.S.E.O.*, n° 133/134 : 207-212.
- VERIN (P.), 1962, a. — « Relevé archéologique de l'île de Mai'ao ». *B.S.E.O.*, n° 138 : 35-45.
- VERIN (P.), 1962, b. — « Documents sur l'île de Me'etia ». *B.S.E.O.*, n° 139 : 59-80.
- VERIN (P.), 1962, c. — « Prospection archéologique préliminaire de Tetiaroa ». *B.S.E.O.*, n° 140 : 103-124.
- VERIN (P.), 1962, d. — « Travaux archéologiques en Polynésie Française pendant l'année 1961/1962 ». *B.S.E.O.*, n° 141 : 167-170.
- VERIN (P.), 1964. — Note sur les sites du plateau de Mahina. *J.S.O.*, t. XX, n° 20, Musée de l'homme, Paris.

B.S.E.O. : Bulletin de la Société des Études Océaniques, Papeete, Tahiti.

J.S.O. : Journal de la Société des Océanistes, Musée de l'Homme, Paris.

J.P.S. : Journal of the Polynesian Society, Wellington.